

les Cahiers Polonais



DIRIGÉS PAR
HENRY DE KORAB

1936 - N° 3

**LES RELATIONS ÉCONOMIQUES
ENTRE LA FRANCE
ET LA POLOGNE**

PARIS
29, QUAI VOLTAIRE

Ombres et Clartés des relations économiques franco - polonaises

En ce printemps 1936, nous entendons dire et nous lisons un peu partout que dans la nouvelle phase de la politique européenne, qui suivra l'abolition des dernières clauses militaires des traités, la France se devra « d'approfondir et de resserrer ses alliances ». C'est fort juste, car la modification du statut rhénan, avec pour conséquences la création d'un barrage aux frontières françaises, pourrait, si l'on n'y prend garde, entraîner des perturbations sérieuses dans les courants politiques du continent.

On l'écrit donc et on le dit, mais sans préciser encore dans quelles conditions doit s'opérer ce « resserrement ». Avec qui et dans quel domaine ? Sera-ce l'œuvre des diplomates, des états-majors ou des économistes ? Et là nous sentons reparaître déjà l'éternelle question de savoir si c'est l'économique qui prime le politique ou inversement. Discussions scholastiques, rappelant les interminables controverses médiévales, où l'on cherchait à définir si le Créateur avait commencé par la poule ou par l'œuf. Nous avons assisté à cette sorte de débat dès 1922, à Gênes, et plus tard, au cours d'innombrables conférences, consacrées à la restauration politique et économique (ou si l'on préfère, économique et politique) du bassin danubien.

Il est plus sage, je pense, de ne pas chercher à trancher ce problème, car, en réalité,

l'économique et le politique se confondent étroitement. Qui veut une parfaite entente politique, doit souhaiter également de bonnes relations économiques, car si ces dernières ne sont pas satisfaisantes, l'accord politique, en dépit d'un intérêt commun — géographique, historique, voire même stratégique — évident, finit toujours par s'altérer.

Bien entendu, il ne saurait être question de rapports économiques à sens unique, de primes ou de subventions déguisées, sans contre-partie, dont les meilleures volontés se lassent, mais d'une association d'intérêts bien étudiée, offrant aux partenaires des avantages réels indiscutables.

Je me suis hâté de faire cette remarque, car je sais par expérience qu'il existait, qu'il existe encore en France, un préjugé fort défavorable à l'égard de « l'économique », surtout, bien entendu, quand il s'agit de l'étranger. Pour beaucoup d'entre nous, ce n'est là qu'un euphémisme qui, en langage familier, devrait s'écrire plutôt : « tapage ». Il y a de cela quelques années, lorsque j'entrepris une enquête, dans cette Europe danubienne justement, dont je parlais plus haut, pour le compte d'un grand journal, mon directeur, homme possédant au plus haut point le sens du public, me dit :

« Et surtout, évitez les considérations économiques, même les plus distinguées, car le

lecteur vous soupçonnera aussitôt de vouloir préparer le lancement d'un emprunt. »

Les années ont passé et aujourd'hui (hélas ! pourrait-on ajouter entre parenthèses) l'on ne court plus un pareil risque, puisque le marché d'émission, en France pour le moins, est fermé pour un temps difficile à déterminer. Je me trouve donc beaucoup plus à mon aise pour dire les choses telles qu'elles sont.

En revenant à notre première question (où, comment et avec qui ?), il semblerait à première vue que le pays le mieux indiqué sur le continent pour l'établissement de relations économiques normales, étroites, fructueuses, soit justement la Pologne. En effet, dans le réseau de restrictions de toute sorte où se débat la malheureuse Europe, la Pologne est un des très rares pays d'où l'on puisse sortir sans faire vérifier par le douanier le contenu de son portefeuille. Ceci ne dit peut-être pas grand'chose aux sédentaires ou à ceux qui ne vendent rien à l'étranger. C'est cependant tout à fait exceptionnel. Un peu partout, la circulation des devises est réglementée, la monnaie nationale instable, et l'on n'a pas le droit de sortir l'argent que l'on a gagné par son travail ou reçu en paiement d'une livraison de marchandises. L'Europe de 1936 est pleine de souricières qui guettent le commerçant, l'entrepreneur, le fournisseur de crédits. Rien de pareil en Pologne, où la monnaie est fixée au point or, où l'argent reste libre, entrant et sortant sans passeport. A côté des moyens, il y a les besoins, car la Pologne, il s'en faut, n'est pas encore un pays suréquipé, donc écrémé. C'est un chantier où l'on peut coopérer à des travaux de première nécessité, profitables par conséquent et d'un rendement sûr.

Après cet énoncé, un lecteur non averti pourrait s'imaginer que j'enfonce une porte ouverte. Logiquement il serait en droit de se dire que dans ces conditions, il n'y a sans doute aucun « rapprochement », « resserrement » ou « redressement » à opérer de ce côté, pour la simple raison que tout a dû être déjà fait en son temps. Erreur. Je n'irai pas jusqu'à dire que tout reste à faire, car il y a, heureusement, quelques taches lumineuses

dans un tableau d'ensemble assez sombre, mais il y a beaucoup à faire pour rendre les relations économiques franco-polonaises normales et satisfaisantes pour les deux parties.

A qui la faute ? Avant d'entrer dans les détails, dans les précisions, dans les chiffres, disons tout de suite qu'il existe une mauvaise fée, qui s'emploie systématiquement à obscurcir les relations franco-polonaises. Elle a déjà causé pas mal de troubles, de malentendus et d'amertumes ; elle se mêle de tout, elle a fourré son nez dans la stratégie, récemment dans la diplomatie et enfin dans les affaires d'argent, de gros sous, qui si souvent engendrent des querelles de famille. Cette horrible Carabosse se nomme : légende !

Il y a une légende enracinée, presque inextirpable, concernant les relations économiques et financières entre la France et la Pologne. Elle se traduit habituellement par ces paroles, répétées de bonne foi par de braves gens dans tous les cafés, dans les permanences électorales :

« La Pologne, que nous avons couverte d'or ! »

Ou bien encore :

« La Pologne, qui nous a coûté si cher ! »

C'est rigoureusement inexact, et récemment encore, le directeur d'une grande entreprise française de travaux publics, qui m'a fait l'honneur d'une visite, m'a dit combien cette appréciation dénuée de fondement handicapait les relations, pesait sur toute négociation, rendant difficile un accord rationnel. Car des contre-vérités mille fois répétées finissent par créer un climat qui influence même les gens mieux renseignés.

S'il est vrai qu'il n'y a pas de fumée sans feu, il est cependant souvent fort difficile de définir comment naissent les légendes. Elles ont la vie d'autant plus dure, que l'on n'apporte à l'appui aucun argument, susceptible d'être contredit. On se contente d'affirmer, sans plus. La Pologne est sans doute ici victime d'une simple association d'idées. Par pure analogie elle a été chargée dès le berceau du lourd fardeau des emprunts tzaristes. L'on pourrait croire qu'il a été admis une fois pour toutes en France qu'une alliance

était un luxe fort dispendieux, et l'on se fait difficilement à l'idée que la Pologne puisse constituer une exception. L'on pourrait objecter qu'il n'y a à cela aucun mal car les exemples sont là pour prouver surabondamment que les pays soutenus et épaulés, tirés d'affaire par la France, y jouissent justement d'une généreuse faveur. On aime bien en France faire le bien et l'on marque volontiers une préférence pour ceux auxquels on a rendu service. L'immortel Perrichon n'a-t-il pas donné sa fille à celui auquel il avait cru sauver la vie, plutôt qu'au rival qui l'avait réellement tiré d'un mauvais pas? Tout ceci est fort bien, à condition que le gendre se maintienne dans son rôle de rescapé. Mais s'il était amené à formuler quelques exigences, il passerait vite pour un ingrat. Or, l'ingratitude est bien le défaut le plus réprouvé par l'esprit public de ce pays. La Pologne ne mérite pas ce reproche. Avant que d'aller plus avant, il convient de l'en laver.

Non, la Pologne n'a pas coûté cher à la France, et puisque le précédent russe a été évoqué, une comparaison permettrait de dresser, à l'usage du grand public, un petit tableau synoptique des plus saisissants. D'un côté de ce graphique, l'on dessinerait un bonhomme, représentant l'importance du pays et de l'autre un sac, figurant les francs-or, empochés par lui comme emprunt. En bonne justice, le bonhomme russe devrait être à peu près trois fois plus grand que le Polonais, car il est évident que l'étendue du territoire ne saurait entrer en ligne de compte. Il est admis aujourd'hui que ces grandes distances ne constituent qu'un élément de faiblesse et de lenteur. Il faudrait donc prendre pour mesure commune la population (Russie 1914 : 141 millions; Pologne 1936 : 34 millions) et l'armée (Russie 1914 : 882.000; Pologne 1936 : 312.000, en comptant le K.O.P., c'est-à-dire les régiments frontaliers). En regard, l'énorme sac russe serait tout bonnement *deux mille fois plus gros* que la minuscule sacoche polonaise. En dix-huit ans de son existence indépendante, la Pologne n'a pas emprunté en France *un centième de l'intérêt annuel de la dette russe* ! En effet, si les emprunts russes se sont

montés à 20 milliards or en chiffres ronds, l'emprunt polonais proprement dit n'a atteint que 2 millions de dollars, soit 10 millions de francs or. Car il faut noter que le crédit-marchandises de 1924, destiné à la défense nationale, a déjà été remboursé pour les deux tiers et que l'emprunt des chemins de fer est une tout autre opération, purement commerciale, gagée par une hypothèque civile. Comme emprunt typique du style d'avant-guerre, du style russe, il ne reste donc que la tranche française de l'emprunt polonais de stabilisation. Cette participation de 2 millions de dollars représente un tiers du budget *quotidien* de la France et un quarantième à peine du total de l'emprunt précité. On admettra que ce n'est pas excessif.

En contemplant ce tableau imaginaire que je viens de tracer, il me revient à l'esprit un souvenir, une définition qui avait cours jadis au Quartier Latin et qui ne manquait pas de vexer quelque peu nos camarades venus de Varsovie, de Wilno et autres lieux. La voici :

« Qu'est-ce qu'un Polonais ? C'est un Russe qui n'a pas d'argent. »

Après plus d'un quart de siècle, l'on pourrait modifier cette locution de la manière suivante :

« Qu'est-ce qu'un Polonais ? C'est un Russe qui ne nous prend pas notre argent. »

S'il y a bien eu un courant d'argent, c'est dans le sens contraire, de Varsovie vers Paris, qu'il n'a pas cessé de couler. En dix ans, après déduction, bien entendu, des rentrées compensatrices, un milliard de zlotys a passé de Pologne en France. Un milliard de zlotys, cela représente environ trois milliards de francs. Nous sommes tellement blasés, tellement habitués à jongler, sur le papier s'entend, avec des sommes astronomiques, que ce chiffre n'est pas fait pour nous impressionner. Mais tout est relatif, et ce qui nous semble, à l'arrivée, un ruisseau, a pu paraître au départ une rivière, pour ne pas dire un fleuve, dans un pays qui fait un effort incomparable de restrictions et d'économies pour défendre sa monnaie et faire face à toutes ses obligations, avec une ponctualité incon-

testée. Ces évaluations sont basées sur des chiffres, que l'on trouvera, car en cette matière le lecteur a droit à toutes les précisions, dans la partie documentaire. Ils sont fournis par la Direction polonaise du Mouvement des Fonds, dont le rôle, on le sait, dans chaque pays, est de pointer les entrées et les sorties. Celles-ci ne s'équilibrent pas, en ce qui concerne la France du moins, car si la balance avait penché du même côté pour tous les autres pays, il est évident que la Pologne aurait déjà été vidée de sa substance et obligée de suspendre ses paiements. En ce domaine, il ne saurait y avoir de miracle ou de prestidigitation. Nous l'avons bien reconnu en France, lors de la discussion mouvementée à la Chambre, en décembre 1932, sur la dette américaine. En dehors de toute considération morale, l'argument techniquement irréfutable de la plupart des orateurs consistait à démontrer que la France ne pouvait, en quelque sorte, brûler la chandelle par les deux bouts, en versant un lourd tribut à un pays avec lequel elle avait un bilan commercial passif. Pour payer, il faut gagner de l'argent et cette vérité première, en dépit de toutes les innovations hardies de l'après-guerre, continue à s'appliquer aux Etats, aussi bien qu'aux individus.

Or, l'on fait ressortir en Pologne qu'en regard des versements faits chaque mois à des titres divers (coupons d'obligations, rémunération du capital-actions, etc.) on ne peut inscrire aucun bénéfice, puisque le bilan commercial reste, en dépit de tous les efforts, passif. Ce dernier déficit a atteint près de 450 millions de francs (153,6 millions de zlotys exactement) en 1929. Depuis, il a été comprimé et réduit, et s'est abaissé enfin pour les premiers onze mois de 1935, à une trentaine de millions de francs environ. Mais à quel prix ? Non point grâce à une augmentation des exportations polonaises en France — qui représentent le chiffre dérisoire de 1 % des importations françaises totales — mais par suite d'une telle diminution des échanges commerciaux, que pratiquement on pourrait les tenir pour inexistantes. Et c'est peut-être là le phénomène le plus désolant que deux alliés en

arrivent, dans l'ordre commercial, à se tourner le dos. Commerçants et producteurs français et polonais sont donc réciproquement absents, et comme tels ils ont évidemment tort. Cet état de choses quotidien, systématique, doit avoir, c'est certain, à la longue, une répercussion plus large, psychologique, voire même politique.

M. Sokolowski, technicien éminent, vice-ministre du commerce et de l'industrie, m'en a parlé avec mélancolie :

« Cette paralysie des échanges nous attriste, car la Pologne, en dépit de la crise, absorberait facilement beaucoup plus de produits français qu'elle n'en importe actuellement. Mais comment faire autrement, puisque le gouvernement français ne veut ou ne peut ouvrir un peu plus largement le marché à nos importations ? Dès lors, nous ne sommes plus libres, car nous devons nous incliner devant les soucis du Trésor qui, avant le bon vin dont on peut se priver, doit songer aux porteurs français dont les coupons arrivent à échéance. »

Et voilà pourquoi l'on voit de moins en moins de jolis objets français — ne sont-ils pas les plus aimables agents d'une propagande quotidienne ? — aux devantures des magasins varsoviens. Il faut bien s'en passer, puisque la France achète ailleurs son bois ou son lin et que l'on est tenu de garder des zlotys, ne serait-ce que pour le service de l'emprunt Kreuger, par exemple. Pourquoi Kreuger, demanderez-vous, et qu'est-ce que la France a à voir là-dedans ? Elle y est fort intéressée, justement, et l'histoire que l'on m'a expliquée à Varsovie mérite d'être rapportée. Kreuger avait contracté un gros emprunt à Paris et avait donné comme nantissement, par pure forme certainement, car on avait pleine confiance dans sa signature, son paquet d'obligations polonaises. Les banques en auraient pris d'autres tout aussi bien, émises par un des pays — et ils sont nombreux ! — qui ont suspendu leurs paiements. Notons en passant que l'Amérique accepta en gage, pour 200 millions de dollars de titres allemands, qui rapportent aujourd'hui exactement zéro mark, zéro pfennig. Si la France n'a pas

été sévèrement touchée par le formidable krach suédois, ce fut grâce à ce hasard; elle a eu la chance de mettre la main sur le lot gagnant, sur les obligations polonaises, payables effectivement et régulièrement.

Mais les Polonais font observer que ce service augmente évidemment le déficit de leur bilan avec la France. Alors comment font-ils pour trouver de l'argent, pour ne pas déclarer forfait, en suivant l'exemple de tant d'autres pays, pour ne pas bloquer leurs transferts? J'ai posé la question à Varsovie. Il m'a été répondu en substance :

« Vous vous doutez bien que nous n'avons pas fait appel à quelque Dunikowski, fabricant d'or. Nous avons eu recours à des moyens plus simples et qui consistent à faire passer en France les bénéfices de notre commerce avec d'autres pays. Notre actif avec l'Angleterre, notamment, n'a fait que transiter par Varsovie, pour regagner aussitôt Paris. Cet actif se montait à 214 millions de zlots en 1931, puis pendant les trois années suivantes, il s'est maintenu aux environs de 100 millions, juste de quoi égaliser notre passif français. Mais l'année dernière déjà, notre solde commercial avec l'Angleterre est tombé à 65 millions. Cette situation ne saurait se prolonger. Dans un intérêt commun bien compris, il faut y apporter des remèdes rationnels. »

Quels peuvent être ces remèdes? Mais avant tout, m'a-t-on expliqué en Pologne, l'amélioration des échanges commerciaux. Je ne cache pas que, sur les bords de la Vistule, l'on considère comme invraisemblable l'impossibilité pour la France d'accorder à un pays allié, comptant 34 millions d'habitants, et de grandes richesses naturelles, plus de 1 % de ses contingents d'importation. Cela semble d'autant plus incompréhensible qu'une éventuelle bonification aurait avant tout pour objet de mieux garantir les revenus des obligataires français, si lourdement lésés dans d'autres pays, auxquels on consent cependant un meilleur traitement douanier. Ce serait là une mesure de sauvegarde qui, au surplus, faciliterait aux Polonais l'achat de produits français qu'ils délaissent aujourd'hui à contre-

cœur, mais dont ils peuvent perdre avec le temps le goût et l'usage. Je ne pense vraiment pas qu'il faille pour cela un gros effort. Il suffirait, j'imagine, d'un petit coup de pouce, d'un léger écart de routine, pour orienter les bureaux compétents dans une voie plus libérale et plus conforme en même temps aux intérêts vraiment supérieurs du pays.

Ce n'est pas tout. Il existe d'autres moyens encore de ranimer sérieusement les relations franco-polonaises, d'établir des liens constants et profitables aux deux parties, de créer un courant de rapprochement et de collaboration. J'ai déjà dit plus haut qu'à l'heure présente, les emprunts et toute espèce d'investissements sans objet précis, commercialement gagés, ne pourraient pas entrer en ligne de compte, de l'avis des Polonais eux-mêmes. Mais il reste les grandes entreprises, les travaux publics d'une utilité évidente, d'un rendement indiscutable, où la collaboration franco-polonaise peut se manifester, où elle se manifeste déjà sous les plus heureux auspices.

Là encore, il convient de se mettre en garde contre les spectres du passé, où il n'y avait pas de Pologne, mais une Russie tzariste. Les hommes d'avant-guerre vous rappelleront volontiers que le capital français a déjà été largement investi en Pologne avant 1914, ils pourraient même dire avant 1900. C'est exact et ce capital représente à peu près un quart de l'apport financier étranger fourni à l'industrie. Mais ce qui est inexact, par contre, c'est qu'il ait été investi en Pologne. Il a été fourni à la Russie, en vue du marché intérieur russe. L'indépendance de la Pologne et, par suite, la guerre victorieuse de 1920, a sauvé du gouffre bolchéviste ce lambeau de l'immense fortune française, engloutie en Russie. Mais il est permis de dire que, d'une manière générale, l'industrie ainsi créée, à d'autres fins et dans d'autres conditions, n'est plus tout à fait à la page. Périmée, elle réclame un effort de modernisation. Puisqu'elle arrive à étaler, par ces temps de crise, sans profit ni perte, c'est déjà un résultat conservatoire appréciable.

Il en est tout autrement des entreprises nou-

velles faites en Pologne et pour elle. Sait-on que les mines domaniales polonaises, affermées à une société française au capital de 50 millions de francs (17 millions 630.000 zlotys exactement), versent bon an mal an aux actionnaires 10 % de dividendes, garantis par l'Etat et transférés sans nul obstacle à Paris? Quant à la Compagnie de chemin de fer Silésie-Baltique, elle bat tout bonnement tous les records. De l'avis unanime, il n'existe pas au monde un seul réseau donnant pareils bénéfices. Il suffit de dire qu'après paiement de 6 1/2 % aux obligataires, et les opérations d'amortissement prévues par les statuts, l'exercice 1935 a laissé encore un bénéfice appréciable comme prime de gestion. Il en est de même des grands barrages dont l'édification se poursuit avec le concours d'importantes entreprises françaises. Les calculs les plus prudents indiquent que ces magnifiques ouvrages hydrauliques s'amortiront en quelques années, seront une source de richesse et de sécurité pour le pays, après avoir apporté à ceux qui y ont coopéré, des avantages substantiels.

Voilà donc les aspects profondément encourageants des relations franco-polonaises, auxquels j'ai fait allusion plus haut, en cherchant à donner un tableau aussi objectif que possible d'une situation générale encore confuse. Ces bons résultats n'ont à vrai dire rien de surprenant, de passager ou de miraculeux. Je ne crains pas de me répéter, en rappelant que la Pologne n'est pas un pays suréquipé, où les entreprises indispensables et par con-

séquent profitables, ont été réalisées de longue date. On est même en droit de s'étonner que l'on ait tant tardé à exécuter de grands travaux, qui rapportent, qui ne sont pas, comme ailleurs, destinés à occuper des chômeurs. Je passerai rapidement sur les controverses que soulève, de part et d'autres, ce retard. C'est fort heureusement déjà du passé. « Manque de capitaux. Prudence, timidité, méfiance de nos amis Français », disait-on à Varsovie. « Etatisme, monopolisme du gouvernement polonais, qui veut tout faire lui-même, au lieu de s'en remettre à de grandes sociétés expérimentées et spécialisées », répondait-on en France. Si méfiance et monopolisme il y a eu, force nous est d'admettre que les choses ont changé, dans ce domaine pour le moins. S'il vous plaît de tourner les pages de ce numéro, vous verrez dans les détails que l'accord, sur ce terrain, est complet, que Français et Polonais, en dépit des difficultés communes à l'univers tout entier, se félicitent profondément de leur loyale association.

Ce sont là comme les premières bornes lumineuses d'une nouvelle route. Plutôt que de conclure sur le mode solennel, je préfère renvoyer le lecteur au début de cet article, où il était question pour la France d'approfondir et de renforcer ses alliances. Il faut continuer. Les ministères français des affaires étrangères et de la guerre sont brillamment représentés à Varsovie. On est en droit d'espérer que pareille compréhension s'étendra bientôt à d'autres domaines de la vie moderne, quotidienne.

HENRY DE KORAB.

P.-S. — Notons à l'adresse du lecteur qui serait en droit de nous reprocher des lacunes que le présent numéro des « Cahiers Polonais » n'épuise pas un aussi vaste sujet. D'intéressants problèmes en découlent. Nous comptons donc étudier, entre autres, dans le numéro suivant, les possibilités d'échanges compensateurs dans l'agriculture, ainsi que le nouveau courant libéral de la politique économique polonaise indiqué notamment dans des exposés très remarquables de M. Roman Gorecki, ministre du Commerce et de l'Industrie. Enfin nous rapporterons l'opinion des hommes politiques français qui, aujourd'hui et demain, sont susceptibles de s'intéresser à cette importante question.

La défense du Zloty

Cet article a été écrit pour les « Cahiers Polonais » par M. J.-J. PONCET, après un voyage d'étude en Pologne. Le jeune économiste a été ainsi à même de se rendre compte sur place de l'effort méritoire poursuivi par la Pologne pour la défense de sa monnaie et l'équilibre de son budget en période de crise.

La politique polonaise de crise se présente comme une expérience particulièrement intéressante en raison de la cohérence et de la sincérité de sa conception et son application, et de la gravité des difficultés rencontrées.

La Pologne fut, en effet, atteinte par la crise alors que, après deux inflations succédant à la guerre et à plus d'un siècle de sujétion et de démembrement, elle poursuivait la restauration de son économie. L'amélioration de son équilibre intérieur, et de son indépendance financière, ne pouvait, après quelques années seulement de prospérité, qu'être assez limitée. La dépression économique la trouva donc particulièrement vulnérable, avec des réserves en capitaux nationaux très réduites, une agriculture à structure faible représentant 70 % de son activité, et une population surabondante par son développement propre et les rapatriements d'émigrés.

Mais la nécessité de conserver intact son crédit international et la confiance intérieure, et le souci de rendre les sacrifices indispensables, le plus conformes à l'intérêt général du pays, conduisirent la Pologne à s'engager dans une politique de défense de la monnaie et de déflation vigoureuse et générale. Elle se place ainsi au premier rang des Nations qui aient tenté une adaptation réelle aux conditions nouvelles, et qui l'aient poursuivie à travers les perturbations internationales et les changements de personnes.

*
**

Le rôle assumé par l'Etat dans la répartition des sacrifices et la discipline des entreprises, pouvait être qualifié d'économie dirigée, si ce terme ne signifiait pas souvent économie artificiellement protégée et soutenue. Il s'agit ici, au contraire, d'une politique géné-

rale, et que l'Etat s'est appliquée tout d'abord à lui-même.

Quelques éléments permettent de mesurer son effort, que ne traduit pas, à elle seule, la réduction considérable de 27,7 % du montant des dépenses, opérée de 1930 à 1935. C'est qu'en effet l'augmentation du volume du budget de 1926 à 1930 ne correspondait pas, à l'inverse de la plupart des pays, au poids de mesures généreuses ou démagogiques, erronées ou procédant d'intérêts particuliers, partant compressibles; tandis que la part des charges de personnel et de matériel passait de 23,3 % à 9,4 %, celle des dépenses affectées s'élevait de 13,9 à 30,2 %. Par ailleurs l'importance des dépenses budgétaires, par habitant, était dans la proportion approximative de 1 pour la Pologne, près de 2 pour la Tchécoslovaquie, et 4 pour l'Angleterre; la nécessité pour sauvegarder son existence même d'assurer cependant convenablement la défense de son territoire, la Justice, l'instruction publique, et l'assistance sociale absorbait, à elle seule, plus de 50 % des revenus publics.

Sa volonté de respecter, malgré tout, ses engagements nationaux et internationaux devait donc rendre encore plus rigoureuse la contraction des dépenses d'administration. A cet égard, à côté de réformes administratives les réductions appliquées au traitement des fonctionnaires méritent une particulière considération, puisqu'elles atteignaient de 25 à 35 %, et que la fin de 1935 a encore amené une accentuation notable pouvant aller de 7 à 25 pour cent. La discipline nationale, avec laquelle furent acceptés, sans incident, ces énormes sacrifices, constitue un admirable témoignage de la résolution et de la confiance que le gouvernement a su inspirer au pays, en même temps que l'appui indispensable à ses efforts techniques.

C'est aussi qu'un effort parallèle de déflation a été imposé à l'économie privée, d'une façon plus générale que nulle part ailleurs. Il trouve notamment son expression dans la réduction obligatoire du prix de l'argent, l'allègement des dettes agricoles, la rationalisation de l'industrie et la compression de ses prix, ou encore dans la réduction des tarifs de transports. Le coût de la vie put ainsi être abaissé de 33 % par rapport à son niveau de 1928.

Ces mesures et celles concernant la réglementation du travail ne pouvaient cependant supprimer les charges du chômage; mais la multiplicité des travaux d'équipement national, réellement utiles, octroya une double efficacité à cette forme d'assistance, en soulageant le budget.

Néanmoins la chute du produit des revenus publics accentuée par la difficile situation de l'agriculture laissa persister un déficit. Les excédents de la période prospère, mis en réserve de 1926 à 1930, n'étaient ni assez élevés, ni assez mobilisables pour le couvrir. L'Etat, ne pouvant, d'autre part, accroître sensiblement, sans danger, le montant de ses émissions monétaires, il dut recourir à l'emprunt d'une façon d'ailleurs modérée. L'amortissement de sa dette extérieure, venant par ailleurs compenser l'accroissement de ses engagements intérieurs, laisse la Dette publique à un niveau très bas.

La faible importance du marché des capitaux nationaux fut compensée par la confiance suscitée par la politique du gouvernement. C'est ainsi que l'emprunt national de 1933 fut souscrit à raison de trois fois son montant et par 1.350.000 personnes.

*
**

La solidité maintenue de la monnaie a d'ailleurs sa part dans ces résultats, de même que, réciproquement, la sincérité de la gestion budgétaire a contribué à rendre favorables les éléments psychologiques jouant en ce domaine.

Le rôle des capitaux étrangers en Pologne donne encore plus d'acuité à cette dernière considération. La solidité des banques, et la résolution proclamée et tenue de défendre la monnaie, si elles n'ont pu éviter un ralentissement considérable des placements étrangers, ont du moins empêché le rapatriement massif et durable des capitaux déjà investis ou déposés.

Malgré cela, la diminution des apports de l'émigration et du transit rend nécessaire d'obtenir un solde actif de la balance du com-

merce, pour couvrir les paiements internationaux. Les efforts tentés par la Pologne, notamment à la Conférence de Lausanne et à la S. D. N., en faveur : d'un régime de monnaie saine et libre, du respect des engagements, et du développement des échanges, n'ont, hélas, pas abouti; elle a ainsi vu ses exportations ne plus représenter que 35 % du niveau de 1935, et a dû réduire parallèlement ses importations.

Les tendances autarchiques de nombreux pays, et les obstacles mis au règlement des créances l'ont contrainte à chercher dans des accords bilatéraux la défense de son commerce. C'est dans ce cadre que sont venus s'inscrire les récents efforts franco-polonais en matière agricole. Elle n'a pas hésité à sacrifier parfois le profit économique aux nécessités monétaires, le marché national supportant les charges de cette politique. Ces mesures énergiques ont permis à la balance commerciale de se caractériser par un solde actif depuis 1930.

Avec la politique prudente de la Banque de Pologne, elles ont permis de maintenir une couverture-or de 41 % au zloty, tout en abaissant le taux de l'escompte. Ce fait s'est naturellement traduit par une solide tenue des rentes, un accroissement notable des dépôts d'épargne, et la diminution du rôle de monnaies, réputées solides, comme le dollar.

*
**

C'est qu'en effet, en dépit de conditions qui semblaient devoir la rendre particulièrement vulnérable, la Pologne se place parmi les rares pays, ayant conservé une monnaie stable, et des finances publiques non obérées, et remplissant strictement ses engagements internationaux.

C'est que l'exemple est rare d'un gouvernement qui ait poursuivi avec autant de ténacité et de vigueur, une politique d'assainissement, et d'une Nation qui en ait accepté les sacrifices avec autant de discipline. Cet élément psychologique n'est pas le moins remarquable de l'expérience polonaise. Il ne semble pas douteux que la Pologne, en rendant ainsi manifeste la solidité de son organisme, et sa volonté de la maintenir, n'en retire un bénéfice, même dans l'ordre international.

Par ailleurs, le renforcement de son crédit international, et depuis 1933, sinon l'amélioration, du moins l'adaptation de son économie aux conjonctures, la place dans une condition favorable pour une reprise des échanges internationaux, préluant à un nouvel essor. Sa

position est de nature à favoriser les efforts tentés en ce sens.

Mais l'aridité de la voie qui l'y a conduite fait que peu de nations semblent prêtes, dès maintenant, à s'y associer. Du moins, la Polo-

gne bénéficie-t-elle, dans l'attente de cette éventualité, d'une situation, qui sauvegarde son potentiel économique, et la réalisation progressive de celui-ci; pour difficile qu'elle soit, elle demeure, par-dessus tout, saine.

J.-J. PONCET.

“ Silésie - Baltique ”

Un réseau qui détient le record des bénéfiques

La ligne de chemin de fer Silésie-Baltique ne relie pas seulement les charbonnages et la région industrielle à la mer, elle constitue encore un lien matériel entre la France et la Pologne. Cette voie ferrée fixe d'une manière visible l'association d'intérêts entre les deux pays. Elle a une importance économique et stratégique considérable et son rendement n'est égalé, même de loin, par aucun grand réseau en Europe et aux Etats-Unis.

Le hasard a fait que j'ai assisté, de très près et à titre purement privé, aux prodromes, à la gestation de ce grand projet, où l'économique et le politique étaient intimement confondus. Cela se passait il y a bientôt six ans et je ne pensais pas alors que l'occasion s'offrirait pour moi de remuer des souvenirs personnels et d'enquêter auprès de diverses personnalités, à Paris et à Varsovie, sur la réalisation d'un plan qui n'est pas seulement une excellente affaire d'argent.

J'ai beaucoup connu Léon Reynel, qui fut l'animateur inconnu mais persévérant, obstiné, entêté, pourrait-on même dire, de cette œuvre. Car dans ce genre de vastes entreprises, il faut toujours un homme dans la coulisse, un homme seul, acharné, presque fanatique, pour forcer le succès. Ce qui semble extrêmement simple quand c'est terminé, est souvent fort difficile à l'origine. Il faut quelqu'un pour vaincre les résistances, pour lutter contre le scepticisme, la prudence, la méfiance. C'est très dur, souvent ingrat, car il faut avoir la foi chevillée au corps, pour rester pendu, pendant des mois et des mois, à diverses sonnettes, pour accepter philosophiquement le rôle de « raseur ». Léon Reynel, que j'ai connu à l'époque estudiantine où l'on dinait d'un sandwich à la « Chope de la Sorbonne », avait les qualités de l'emploi : il

voyait grand, mais dans le détail il ignorait le découragement, il persistait, il revenait inlassablement à la charge.

Ce n'est pas un penchant pour la confiance qui me pousse à évoquer la figure de cet homme perspicace et courageux, mort avant l'inauguration du premier train de charbon Katowice-Gdynia, mais le souci de démontrer que même pour les affaires excellentes en soi, incontestables, la réussite ne s'obtient qu'au prix d'une longue patience. Il y a là une leçon de choses, dont doivent tirer profit tous les braves gens qui s'efforcent, de part et d'autre, de créer de nouvelles attaches entre la France et la Pologne. S'ils insistent, ils triompheront, ne serait-ce qu'à titre posthume.

À l'époque des « Sciences Po » (cela se passait vers 1908 ou 1909) Reynel me disait déjà avec une profonde conviction :

« Je me sens prédestiné pour faire de grandes affaires entre la France et la Pologne, mais ce ne sera possible que le jour où la Pologne redeviendra un Etat, un grand Etat indépendant. »

Car il croyait, dur comme fer, à l'indépendance prochaine de sa patrie. Pareil en cela à ses contemporains, il ne dédaignait certes pas l'idée de gagner de l'argent et même d'en gagner beaucoup; mais réellement, cela ne l'aurait pas amusé de se remplir les poches en faisant le commerce du coton ou en livrant des armes à quelque Négus. Il lui fallait une entreprise d'une envergure nationale, politique, historique. En 1917, étant moi-même envoyé spécial d'un grand quotidien de Paris, je l'ai retrouvé à Moscou, en plein bolchévisme. Il dirigeait une grosse maison américaine et en dépit de la défection russe, n'avait aucun doute sur l'issue des hostilités. Nous nous promenions paisiblement sur le Nevsky, assez

indifférents au crépitement lointain des salves, lorsqu'il m'exposa pour la première fois son plan :

« Les temps sont proches — me dit-il. La guerre va prendre fin et la Pologne retrouvera son indépendance. Forcément, les diplomates lui octroieront les régions, de la Baltique aux Beskides, peuplées par ses nationaux. Mais aussitôt un problème se posera : les chemins de fer. Les nouvelles frontières couperont les voies ferrées au petit bonheur et d'ailleurs, dans chacun des trois empires, le réseau ferroviaire a été tracé pour d'autres fins, qui ne correspondront plus aux besoins d'un nouvel organisme. J'ai regardé la carte de près et je suis sûr que la Pologne aura, avant toute chose, besoin d'une ligne transversale, allant de Dantzig (à ce moment-là on ne connaissait pas Gdynia, même de nom) à Katowice. Il va falloir tout de suite s'atteler à cette besogne. »

Douze années avaient passé, lorsqu'un matin il vint me voir à l'improviste à Paris. C'était pour me dire que le projet, enfin, prenait corps. Depuis quelque temps déjà, le gouvernement polonais avait commencé les travaux, tracé la ligne, posé la voie dans certains secteurs. Mais au rythme assez lent des allocations du budget ordinaire du ministère des Communications, l'achèvement du réseau eût nécessité encore un délai de sept à huit ans. Non sans mal, l'on était tombé d'accord, à Varsovie, qu'il ne fallait plus attendre. On se décida, à contre-cœur vraisemblablement, de céder l'exécution et l'exploitation du réseau à une compagnie privée (la première sur le territoire de la nouvelle République) susceptible d'avancer les capitaux nécessaires et d'agir rapidement, moyennant, il va sans dire, un système d'avantages particulièrement attrayant. Reynel paraissait enchanté d'avoir réussi à triompher des préjugés ou des doctrines de son propre pays. Il y voyait un gage de progrès. Personnellement, il avait tendance à confondre l'étatisme et le collectivisme et il restait convaincu que seule une organisation privée, cherchant à réaliser des bénéfices dans un temps donné, pouvait terminer rapidement un travail de cette importance. Mais il n'était pas au bout de ses peines. Ayant en poche une option de concession si difficilement obtenue, il était convaincu d'apporter en France une offre tellement mirifique, que seul l'embarras du choix entre compétiteurs éventuels eût pu compliquer sa tâche. On se trouvait, il ne faut pas l'oublier, à l'apogée de l'époque dite de prospérité, suivie d'ailleurs de très près par un brusque déclin.

« J'en ai pour huit jours, — me confia-t-il

sincèrement — car l'affaire est tellement nette et sûre dans ses évaluations, que je puis compter sur tous les concours de la place de Paris. »

Au lieu de huit jours, il resta, avec de brefs intervalles, plus de huit mois. Des potentats, des compétences, des techniciens ou grands brasseurs d'affaires faisant autorité mettaient en doute la valeur commerciale de l'affaire, parlaient de déficit probable, suscitaient une réaction de prudence chez les dirigeants de la haute banque. En dépit de la discrétion qui avait présidé à ces tractations, — j'étais un des très rares « outsiders » à les connaître et n'en avais soufflé mot à personne — la nouvelle en avait filtré à l'étranger. Il y eut quelques coups de sonde, donnés par des groupes anglo-saxons ou autres, dans cette période, où le capital cherchait partout des débouchés. Mon ami tint bon. Il s'était mis dans la tête de réaliser une œuvre franco-polonaise, et il n'aurait sans doute pas réussi, si le pouvoir politique ne l'avait pas appuyé, à un moment donné. A tout seigneur, tout honneur : il n'y aurait pas aujourd'hui de ligne Silésie-Baltique, sans la compréhension, sans l'intervention décisive de M. André Tardieu, qui se rendit pleinement compte de l'importance politique et économique de ce réseau. Il fut bien inspiré, à tous égards, comme l'on pourra en juger par cette enquête, entreprise cinq ans après la signature de la concession ferroviaire de Paris.

Par rapport au monde des affaires européennes, où l'on rencontre des visages attristés et recueille d'incessantes doléances, les clairs bureaux de la Compagnie franco-polonaise des Chemins de fer à Varsovie font au visiteur l'effet d'une oasis réconfortante. M. Peytel, directeur général, jeune ingénieur français au regard souriant et énergique, est sans doute un des rares chefs d'entreprise qui, par les temps qui courent, ne se plaint pas. Il ne se contente pas de dire que « cela va bien », il ajoute même que « cela va de mieux en mieux ». L'année 1934 a été meilleure que 1933 et moins bonne cependant que 1935. C'est l'ordre renversé, car nous sommes plutôt habitués à la gamme descendante : moins bien qu'hier et mieux que demain.

La surprise est d'autant plus agréable que je n'étais pas sans ignorer les méfaits de la crise, de la maudite crise dans ce domaine également. Je savais que la première tranche de 400 millions de francs de l'emprunt ferroviaire avait été appelée en mai 1931 et qu'elle avait été placée assez facilement, ayant rencontré la faveur du public français. Mais depuis, le marché s'était singulièrement alourdi.

Il a fallu renoncer à la mobilisation de la seconde tranche, de 400 millions également, prévue pour le mois de juin 1932. Chez les Polonais et parmi leurs amis de France qui s'étaient dépensés pour la réalisation du projet, la déception avait été très vive. Comment faire, en ne disposant que de 43 % environ des capitaux prévus pour l'achèvement des travaux ? En principe, il n'y a rien de plus détestable que de couper les vivres à une entreprise en voie de création. C'est généralement la perte sèche qui s'ensuit, les capitaux déjà investis risquant d'être immobilisés pour longtemps, sans profit pour personne. Lorsque la nouvelle de cette carence, regrettable mais sans doute inévitable, se répandit parmi les initiés, ce fut un moment de grave inquiétude, pour ne pas dire d'effroi. L'on se demandait si l'inauguration de la ligne ne serait pas ajourné *sine die* et si le service des obligataires de la première tranche ne retomberait pas entièrement à la charge du Trésor polonais, sans aucune contrepartie de bénéfices, tirés de l'exploitation d'un réseau inachevé, embryonnaire, mort-né. De part et d'autre, les

sceptiques, tous ceux qui avaient mis des bâtons dans les roues des trains « Silésie-Baltique », ricanaient déjà aigrement. Ils l'avaient bien dit, ils l'avaient bien prévu ! A Paris, les gens hostiles affectaient de s'attendrir sur le sort peu enviable des premiers obligataires français, en Pologne, des esprits chagrins ne manquaient pas d'épiloguer sur le danger de faire appel au capital étranger pour une œuvre d'un intérêt national primordial. Les répercussions non seulement financières, mais encore politiques, de ce revirement, menaçaient d'être durables. Ne suivant ces problèmes que d'assez loin, j'avais, je l'avoue, moi-même des doutes sur les possibilités de la mise en exploitation d'une ligne, où les intérêts des deux pays se trouvaient si étroitement associés. C'eût été, en vérité, un bien fâcheux présage, si la collaboration franco-polonaise avait pris fin dans un cimetière de rails rouillés, de gares condamnées au silence, de millions gâchés. A défaut d'autres renseignements, l'accueil que me fit M. Peytel eût suffi d'emblée à me rassurer. Il me dit :

Déclarations de M. Peytel

*délégué du Conseil de la Franco-Polonaise
des Chemins de fer, résidant à Varsovie.*

« D'accord avec le ministère polonais des Communications, et puissamment soutenus par M. Adam Koc, vice-ministre des finances et aujourd'hui président de la Banque nationale de Pologne, nous nous sommes bien gardés de jeter le manche après la cognée. Faute de mieux, nous avons poussé activement la réalisation d'une ligne à voie unique, dont l'exploitation a commencé le 1^{er} mars 1933. Sans doute, cette exécution partielle offre de sérieux inconvénients et diminue largement les possibilités de trafic. Mais il est clair qu'il est préférable d'avoir immédiatement une ligne même boiteuse, que d'attendre des années — et chaque année perdue se chiffre par des sommes considérables — pour inaugurer un réseau parfait, correspondant entièrement aux nécessités de transport qu'il lui faut assurer. Pour l'instant, notre ligne, longue de 560 kilomètres, et qui abrège de 100 kilomètres environ les anciennes communications entre la Silésie et la mer, suffit à peine à transporter la moitié du chargement disponible.

« Nous avons atteint rapidement le plafond technique de la circulation des trains, soit

vingt et un trains par jour dans les deux sens. Impossible de faire plus, et de ce fait 60 % environ des exportations silésiennes doivent emprunter des voies détournées plus longues, et par conséquent plus coûteuses. D'autre part, l'absence de capitaux nous a empêchés jusqu'à présent de construire l'embranchement prévu par la convention, allant de Sienkowice à Czeszochowa, et reliant directement cette région industrielle à la ligne maritime. Il y a là pour la Compagnie un gros manque à gagner. Avec une voie double sur tout le parcours, ce n'est plus vingt et un trains, mais soixante-douze que nous pourrions faire circuler par jour et dans les deux sens.

« Il faut noter encore que la pénurie d'argent nous a empêchés de doter le réseau du matériel roulant nécessaire, comme le stipulait la convention. Nous sommes obligés de le prendre en location aux chemins de fer de l'Etat polonais, ce qui coûte forcément assez cher. De même, nous avons été dans l'impossibilité d'édifier des ateliers mécaniques à proximité des voies, de sorte que pour chaque réparation, notre matériel affermé doit être

expédié assez loin, nous occasionnant des frais supplémentaires substantiels. Enfin, nous avons dû renoncer provisoirement à construire, aux environs des gares, des cités-logement pour les cheminots, ce qui entraîne une assez sérieuse dépense en indemnités et retournes de déplacement.

« Je vous ai énuméré à dessein toutes ces imperfections, qui grèvent lourdement notre exploitation actuelle, pour mieux faire ressortir encore l'utilité réelle de notre ligne. En dépit d'un pareil handicap, elle reste l'entreprise ferroviaire la plus profitable qui soit. Dès 1933, après rémunération du capital actions — très faible, il est vrai, car s'élevant en tout à 15 millions de francs également répartis entre la France et la Pologne — et du capital obligations — 400 millions effectivement souscrits par de petits porteurs français — à 6 1/2 %, après amortissement annuel et quelques dépenses d'investissement; la Compagnie a inscrit pour les premiers dix mois d'exploitation, un bénéfice net d'un million 23.000 zlotys, soit environ 3 millions de francs. En 1934, ce bénéfice net, ce superbénéfice, pourrait-on dire, s'est monté déjà à 2 millions 270.000 zlotys, plus de 6 millions de francs par conséquent. Sans pouvoir vous fournir encore des chiffres précis, j'estime que, pour 1935, cette position aura, une fois de plus, doublé. Progression arithmétique d'autant plus saisissante, que le tarif des transports a entre temps fortement diminué. Le charbon d'exportation notamment, qui payait 7 zl. 20 par tonne jusqu'en juin 1934, est transporté désormais jusqu'à la mer au prix de 4 zlotys 20. L'augmentation des recettes qui a néanmoins suivi cette baisse massive des tarifs, trouve son explication dans l'inauguration d'une quinzaine de nouvelles

stations que nous avons bâties par les moyens de bord, sur nos économies, par une meilleure utilisation des trains au retour de Gdynia, qui ne reviennent pas à vide, par une sorte de rationalisation générale du courant des transports, qui a trouvé dans notre réseau la voie la plus courte et la moins chère.

« Mais là doit s'arrêter fatalement la progression. Comme je viens de vous le dire, nous avons atteint le plafond de nos possibilités de trafic. Nous ne sommes pas seulement la Compagnie qui relativement rapporte le plus, mais encore la seule, vraisemblablement, qui soit obligée de refuser du monde, ou plus exactement des marchandises. Il nous reste une très large marge de matière transportable, que nous ne sommes pas actuellement en état d'absorber.

« En résumé, nous pouvons nous féliciter hautement des résultats déjà obtenus, mais pour maintenir la progression constante des bénéfices, il nous faudra, tôt ou tard, doubler nos voies, acheter du matériel, construire des ateliers mécaniques, édifier des logements pour le personnel. C'est toujours un gros avantage de se mettre dans ses meubles et d'ailleurs la convention signée à Paris nous en fait un devoir. »

Ainsi parla M. Peytel, directeur heureux d'une Compagnie de chemins de fer qui, en l'an 1936, ignore les tristesses du travail au ralenti et les angoisses du déficit. Il convient maintenant d'ajouter à ce témoignage, recueilli sur place, émanant d'une personnalité en contact étroit et quotidien avec les gens du pays, l'avis de ceux qui, à Paris, de haut et de loin, embrassent d'un large regard le développement de cette vaste entreprise et bâtissent judicieusement les plans de demain.

L'opinion de M. Köhl

*membre du Conseil d'Administration de la
Franco-Polonaise des Chemins de fer.*

Un de ces hommes, aux vues larges, est certainement M. Köhl, membre influent du conseil d'administration de la « Franco-polonaise des Chemins de fer ». Tous ceux qui l'ont approché, qui ont eu l'occasion d'apprécier ses méthodes de travail et ses conceptions, m'ont parlé de lui à peu près en ces termes :

« C'est un bienfait pour les relations franco-polonaises qu'un homme de cette qualité

s'y soit intéressé. C'est le type du banquier loyal et moderne. »

Il faut bien se garder de confondre le « modernisme » avec l'excès d'audace ou le goût d'entreprises hasardeuses. On entend par là une compréhension perspicace des conditions nouvelles qui régissent, après la guerre, l'octroi des crédits, des placements, des investissements. Il faut aujourd'hui à un bon banquier des antennes particulièrement sensi-

bles, pour miser avec les fonds dont il a la gestion, sur le bon tableau. C'est déjà très bien et fort difficile. Le grand banquier s'efforcera en outre d'opérer toujours dans le sens de l'intérêt national, car de notre temps, la fortune ne doit plus être aveugle, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas se placer... à l'aveuglette, en marge de la politique générale du pays. Le banquier devient une puissance bienfaisante, lorsqu'il sait défendre l'épargne et s'en servir en même temps pour la défense du pays, de sa politique, de ses amitiés. Je me suis laissé dire que M. Köhl possédait cette double qualité et je le répète ici, au risque de m'attirer le reproche de cet homme réservé, dont le patriotisme vigilant, alsacien, ne se manifeste jamais avec éclat mais imprègne chacune de ses paroles, même lorsque cette parole est un chiffre.

« Nous vivons à une époque — me dit-il — où l'on ne se rend plus de services d'ami, même lorsqu'on y trouve par ailleurs un intérêt évident. Il est certain que l'emprunt d'avant-guerre, sans objet précis, l'emprunt facile, d'une utilisation incontrôlable, et favorisé par de gros courtages, a vécu. Pour mobiliser des crédits, il faut maintenant une base solide, bien définie, un gage vivant, producteur. C'est la condition préalable indispensable, pour orienter Sa Majesté l'argent, même dans le sens le plus profitable à l'intérêt supérieur, permanent, de la nation. Voilà la raison pour laquelle j'ai été gagné aussitôt à l'idée de la « Franco-polonaise des Chemins de fer ». J'y ai vu tout de suite cette base solide et sûre, sur laquelle pourraient s'établir, entre les deux pays, des relations rationnelles, constantes.

« Car le réseau « Silésie-Baltique », malgré les résultats impressionnants déjà obtenus, n'est pas une fin en soi. C'est un gage-clef, pourrait-on dire, une sorte de disque d'embrayage, grâce auquel une liaison matérielle, indépendante de toute politique, pourra s'établir entre les deux pays. Il ne faut pas craindre de voir un peu loin. La ligne du charbon à la mer n'est qu'un commencement, et son rendement exceptionnel

permet d'envisager pour après-demain, sinon pour demain, un magnifique développement du champ d'action de cette « Franco-polonaise des Chemins de fer », où nous collaborons si bien ensemble. Après-demain, je l'espère, l'on pourra réaliser, en se servant du tremplin de l'entreprise initiale, la ligne Ouest-Est qui abrégera de quelque 150 kilomètres le transit entre l'Occident et Moscou. C'est ainsi, à l'insu souvent du grand public, que se cimentent les véritables unions, fondées sur le respect des contrats civils, des hypothèques inaliénables, des engagements strictement observés.

« Lorsque la France aura aidé la Pologne à poser sur ce grand pays une croix de fer, de chemins de fer, allant du sud au nord et de l'ouest à l'est, ce sera évidemment pour nous, comme pour eux, un beau témoignage de collaboration, de confiance et de compréhension réciproques. Nous y arriverons, et plus tôt peut-être qu'on ne le pense. En attendant, nous encaissons à regret des sommes relativement importantes, provenant de la différence des cours entre le taux d'émission et les achats en bourse des obligations Silésie-Baltique. »

« A regret ? » demandai-je surpris, ne comprenant pas ce raisonnement, ni la manière dont pouvait se réaliser ce bénéfice.

« Mais oui — m'expliqua M. Köhl — statutairement, nous sommes obligés d'amortir par tranches progressives et durant trente-cinq ans, notre capital. Pour le faire, nous nous rachetons en Bourse et nous trouvons des vendeurs à 660 pour 1000 ! C'est incompréhensible. Nous y avons gagné, cette année, car les premières tranches d'amortissement sont encore très faibles, plus de 3 millions. Pourquoi ? Comment expliquer que des porteurs se débarrassent de valeurs qui, à ce cours, rapportent plus de 10 %, garantis par la plus belle exploitation ferroviaire connue ? Propagande ? Malveillance ? Ignorance ? C'est la dernière hypothèse qui me paraît la plus plausible et elle explique en outre beaucoup d'autres malentendus. »

La croissance de Gdynia

Il m'est impossible de terminer ce chapitre sur la ligne Silésie-Baltique, sans dire au moins quelques mots de la tête maritime de ce réseau, de Gdynia, qui de toute évidence, a été influencée par l'inauguration de

cette importante rocade. Il n'est pas question, évidemment, de raconter les origines de ce port et de redire ce qui fut souvent exposé au moyen de textes, d'images, de graphiques et de films. C'est là chose connue, du moins

de la plupart des lecteurs de cette publication. Ce qui l'est moins, c'est que le port de Gdynia est inachevé, pour la bonne raison qu'un port continue toujours à grandir au gré des courants commerciaux qui l'alimentent par terre et par mer. Après tant d'années, le port du Havre ne vient-il pas de s'étendre largement, avec le concours justement de grandes entreprises, qui élargissent aujourd'hui la porte maritime de la Pologne?

Les nouveaux courants sont aujourd'hui apportés, par voie de terre, à la Baltique, grâce à la nouvelle voie ferrée, qui n'est pas seulement une ligne polonaise, mais encore le chemin le plus court et le plus pratique pour certaines exportations de l'Europe centrale. M. Bénézit, qui représente personnellement le trait d'union entre la Compagnie ferroviaire et le port, entre deux entreprises françaises distinctes, mais cependant synchronisées, a attiré mon attention sur l'importance européenne de cette nou-

velle voie d'échanges et de pénétration.

Il y a déjà maintenant à Gdynia des bassins, réservés au commerce de la Tchécoslovaquie. Par la force des choses, l'internationalisation du port devra faire des progrès, en suscitant de nouveaux aménagements. C'est un sujet que nous comptons traiter prochainement d'une manière plus approfondie. Une documentation précise ne nous fera pas défaut. Elle nous sera fournie justement par le mouvement de marchandises en transit, toujours en progrès, de la grande ligne transversale, de « la magistrale » comme on dit en Pologne. Ces chiffres montreront, mieux que toute considération politique générale, la nécessité du nouveau débouché maritime. Mais cette démonstration n'aura été rendue possible que par la création de ce nouveau lien géographique, inclinant toute une production vers le nord et lui fournissant en échange l'apport des minerais scandinaves.

H. de K.

Les grands barrages hydrauliques

Il y a un mois encore, je croyais, comme tout le monde, qu'un grand barrage hydraulique servait exclusivement à fabriquer de la houille blanche. L'on provoquait artificiellement une chute d'eau, ce qui coûtait évidemment assez cher, et l'on rentrait ensuite dans son argent, en vendant un courant d'un prix avantageux aux chemins de fer, aux usines. Le problème était donc simplement technique tout d'abord, financier ensuite.

Après l'enquête que je viens de faire à Varsovie, j'ai compris qu'une pareille entreprise offrait des perspectives autrement plus étendues. Un grand barrage — c'est le cas en Pologne — peut avoir une grande importance sociale; il intéresse la défense nationale et revêt même une signification politique s'il est réalisé en collaboration amicale avec une nation alliée; en outre, sa construction, vu l'envergure des travaux à accomplir, soulève d'intéressants points de doctrine, relatifs au rôle de l'Etat dans les grandes œuvres d'utilité publique. Celle dont il s'agit aujourd'hui tire en plus ses origines d'événements dramatiques et émouvants. Elle a été anxieusement recommandée, dans une sorte de testament oral, par Gabriel Narutowicz, ingénieur des eaux d'une réputation mondiale, Président de la République, stupidement assassiné en 1922 par un dément. Quelques jours avant sa mort, cet éminent technicien, qui avait dompté des torrents alpestres et ibériques, rappelait en fin de Conseil des Ministres à ses anciens collègues — il avait été avant ministre des Affaires étrangères et des Travaux publics — qu'il était urgent de mater les turbulentes petites rivières Sola et Dunajec, dont les débordements menaçaient de coûter cher au pays. Il fut écouté, mais avec la lenteur propre aux initiatives de

l'Etat, qui, ne disposant pas d'une masse de choc d'argent enmagasiné ou épargné, procède au compte-gouttes, en répartissant les dépenses sur une longue suite d'exercices budgétaires.

Les années passèrent et à chaque printemps, la Sola et le Dunajec accomplissaient régulièrement leur besogne dévastatrice, causant en moyenne une cinquantaine de millions de zlotys (150 millions de francs) de pertes. A ce rythme-là, on acceptait avec résignation le tribut annuel à l'élément indompté, lorsqu'en 1934 se produisit le véritable désastre. Le Dunajec se surpassa et il faut remonter jusqu'en 1903, époque où l'on naviguait dans les rues de Cracovie, pour retrouver une pareille catastrophe. 88.664 fermes ont été détruites, 222.000 hectares de champs ensemencés noyés, plus de 200 ponts emportés par les eaux. L'inondation a atteint cinq voïevodies, celles de Cracovie, Lwow, Kielce, Lublin, Varsovie, et affecté une population de plus de deux millions d'habitants. Le chiffre du bétail perdu n'a pas pu être évalué exactement, de même d'ailleurs que le total des pertes, car il est certain que les secours accordés n'ont pu couvrir qu'une partie des dommages. Ces secours se sont montés à 157 millions de zlotys, environ un demi-milliard de francs et l'on aura une idée de l'émotion suscitée dans le pays, en relevant que là-dessus 60 millions de francs ont été récoltés sou par sou dans les rues.

Dès lors, le gouvernement se décida à agir rapidement et par d'autres moyens que ceux de l'administration. La nécessité de faire appel à une organisation privée s'est imposée d'urgence et a eu raison des préjugés étatistes. La situation avait au moins ceci de bon, que l'on connaissait l'ennemi. L'on sa-

vait exactement par où venait le fléau. La Sola déversait les eaux des Beskides, tandis que le Dunajec servait d'exutoire, au moment de la fonte des neiges des Hautes-Tatras. D'où le cours très capricieux de ces deux rivières qui, en temps normal, débitent sept mètres cubes à la seconde, pour monter brusquement à 2.000 mètres et même à 3.400, comme ce fut le cas pour le Dunajec au moment de la grande crue de 1934. C'était donc là que devait s'organiser la défensive, à des points stratégiques, peut-on dire, désignés de longue date par feu Narutowicz lui-même, à Porabka d'une part, à Roznow d'autre part. C'est en vue de ces deux objectifs précis que le ministère polonais des communications a ouvert une double soumission, qui a été enlevée par des groupes français. « La Régie des Chemins de fer des Travaux publics » s'est chargée seule de l'exécution du barrage de Porabka, tandis qu'elle s'associait avec « les Grands Travaux de Marseille », pour édifier l'énorme ouvrage de Roznow.

C'est ce dernier surtout qui sollicitera notre attention et non seulement en raison de son envergure, qui n'est égalée ou dépassée que par quatre ou cinq constructions similaires dans le monde. Mais en outre, il a apparu d'emblée que le barrage de Roznow servirait à des fins autrement plus « dynamiques », pour employer l'expression à la mode, que le rôle purement défensif qui lui avait été assigné à l'origine. Il est en effet

situé entre Tarnow et Nowy-Sacz, c'est-à-dire dans le fameux « triangle de sécurité ». Là, à l'abri de toute invasion, ce grand fort, destiné à barrer la route aux crues désastreuses, pourra fournir en même temps au réseau ferroviaire de la région varsoviennne 140 millions de kilowatts-heure par an. Précieux appoint pour un pays, dont tous les charbonnages se trouvent groupés à la frontière. Ajoutons encore que les eaux hostiles, maîtrisées par cette puissante barricade, pourront devenir, au gré de l'éclusier, un bienfait providentiel durant les deux mois secs de juillet et d'août. Roznow sera à même alors d'élever le niveau de la Vistule, fleuve large et paresseux, auquel il suffit souvent d'une montée de quelques centimètres pour que les chalands et les grands trains de bois ne s'enlisent pas dans le sable.

Comment ne pas se réjouir, dès lors, qu'une œuvre d'une valeur symbolique et réelle aussi considérable s'accomplisse en collaboration avec la France ? Est-ce simplement l'effet d'un heureux hasard ? Je ne le crois pas. Je me suis laissé dire, à Varsovie, qu'une personnalité polonaise influente, à la recherche d'un bon terrain de rapprochement, a aidé la chance, favorisé efficacement cette adjudication, en la faisant sortir de l'ornière des bureaux et de la paperasserie. Et voilà pourquoi l'on voit aujourd'hui des ingénieurs français et polonais travaillant cordialement côte à côte et disant avec conviction tout le bien qu'ils pensent les uns des autres.

Déclarations de M. Diserens

ingénieur en chef

des « Grands Travaux de Marseille ».

M. Henri Diserens, ingénieur en chef des « Grands Travaux de Marseille », un des créateurs du splendide barrage de Kems, sur le Rhin, dirige les travaux pour le compte du groupe. Lorsque je suis allé le voir, dans ses bureaux d'où l'on a une vaste vue sur tout Varsovie, il commença par me confier :

« Je vous avouerai que je ne suis pas venu ici sans une certaine appréhension. J'ignorais tout de la Pologne, ressemblant en cela à l'immense majorité de mes collègues. Je redoutais des difficultés avec l'administration et surtout avec la main-d'œuvre, dont j'ignorais les facultés d'adaptation à un travail d'un genre spécial. Après une expérience de six mois, je suis à tous égards pleinement

rassuré. Je ne doute plus que tout marchera admirablement jusqu'au bout; les travaux seront terminés à la date prévue, c'est-à-dire vers le mois de septembre 1938 et à la satisfaction réciproque. Les autorités polonaises partagent cette confiance, car nous commençons à bien nous connaître. Or, pour se connaître et se comprendre, rien ne vaut le travail en commun. Il ne s'agit pas ici d'une mince besogne. Les caractéristiques générales de l'ouvrage sont du même ordre que celles des plus grands barrages actuellement construits ou en construction en Europe.

« L'ouvrage principal comporte l'exécution d'un mur-barrage en béton de ciment, d'une longueur de 550 mètres au couronnement et

d'une hauteur sur la fondation de 50 mètres environ. Une usine hydro-électrique sera installée au pied du barrage, pour utiliser la chute ainsi créée. L'énergie électrique produite permettra d'amortir, dans un temps relativement court, le capital engagé par l'Etat polonais. Les fouilles à exécuter pour les fondations de cet ouvrage comportent l'enlèvement de 350.000 mètres cubes de déblais, meubles et rocheux et le barrage lui-même nécessitera l'emploi de 310.000 mètres cubes de béton. Le lac formé par le barrage aura une capacité de 228 millions de mètres cubes et sa longueur atteindra environ vingt kilomètres, couvrant ainsi 1.776 hectares. Ceci nous amènera naturellement à reconstruire, en dehors des limites du lac, un certain nombre de routes qui auront été noyées.

« L'exécution des travaux nécessite l'emploi d'une main-d'œuvre de 1.500 à 2.000 ouvriers, tous Polonais, à part quatre ou cinq moniteurs venus de France. Je dois reconnaître que ces ouvriers se sont très rapidement initiés à un travail entièrement nouveau pour eux. C'est là, soit dit en passant, un avantage complémentaire pour le pays, qui héritera ainsi d'une importante phalange de travailleurs spécialisés. Nous laisserons également un outillage spécial très important, dont la presque totalité est exécutée par l'industrie métallurgique polonaise. Il s'agit là, notamment, d'une installation perfectionnée pour la mise en œuvre du béton. Il convient de noter encore que dès la signature du marché, c'est-à-dire au début de septem-

bre 1935, les entrepreneurs ont ouvert les travaux par la construction d'un chemin de fer de 19 kilomètres de longueur, reliant les chantiers à la gare de Marcinkowice. Ce chemin de fer, construit en deux mois et demi, est déjà en exploitation et il restera, car le besoin s'en faisait sentir. En même temps, les entrepreneurs ont attaqué les fouilles mêmes du barrage et la construction d'une vaste installation pour les besoins du personnel, ainsi que pour l'entretien et la réparation de l'outillage. De sorte qu'actuellement, les abords des chantiers, qui n'étaient, il y a peu de mois, qu'un site désolé, apparaissent maintenant sous l'aspect d'un grand village, installé avec toutes les ressources de la technique moderne. Une petite centrale électrique, à moteur Diesel, fournit la force nécessaire au fonctionnement des installations et à l'éclairage, ce qui permet de poursuivre les travaux sans interruption, durant la nuit comme en plein jour.

« Pour l'instant, les travaux de fouilles n'intéressent que la partie du barrage en dehors du lit même de la rivière, mais dès cet été, nous procéderons à la déviation du Dunajec, pour creuser le fond de ce dangereux affluent de la Vistule. Pendant près de trois ans encore, une activité débordante régnera dans cette région, jadis si calme. Puis notre grand village provisoire disparaîtra rapidement, les hommes aussi. Les forces de la nature auront été disciplinées et asservies. »

L'opinion de M. de Biedermann

*administrateur de la Régie générale des Chemins de fer
et des Travaux publics.*

Comme M. Köhl, M. de Biedermann m'a parlé avec une rare compétence de la nécessité pour les capitaines des grandes entreprises de comprendre l'esprit des temps modernes et de s'y adapter. C'est le langage tenu par les chefs qui « se défendent bien » (aussi bien dans le domaine financier que, dans celui de la construction ou de l'exploitation industrielle) tandis que les autres se lamentent sur la disparition d'une époque à jamais révolue. C'est sans doute là le trait synthétique et d'intérêt très général le plus caractéristique qui se dégage de cette enquête, en débordant d'ailleurs largement le cadre des relations franco-polonaises.

L'application des méthodes de gestion d'avant-guerre, surtout sur le terrain international, amène fatalement des déconvenues et un mécontentement réciproque qui peut avoir même de fâcheuses répercussions politiques. C'est en cela que l'industriel travaillant à l'étranger peut devenir un auxiliaire puissant (ou un adversaire redoutable) de sa diplomatie nationale.

« Le monde en 1936 est ce qu'il est — me dit mon interlocuteur —. Que l'on juge bonne ou mauvaise l'évolution des mœurs, des méthodes, de l'esprit public, là n'est pas la question. Le fait est que cette évolution existe et il faut en tenir compte si l'on veut conti-

nuer à travailler sur le plan international, si l'on ne veut pas que les pays s'isolent de plus en plus les uns des autres.

« Avant la guerre, notre Régie a pu fonder des chemins de fer dans différents pays, en Turquie notamment. L'exploitation était dirigée de Paris pendant un grand nombre d'années. Il ne faut plus y songer maintenant. Le réveil du nationalisme économique que l'on constate à peu près partout nous interdit désormais de pareilles entreprises. Il faut chercher autre chose. »

« Pourtant — remarquai-je — il y a la ligne Silésie-Baltique. »

« C'est justement l'exception — répliqua M. de Biedermann — qui confirme une règle générale. Une exception à tous égards, comme rendement et comme système de collaboration entre les deux pays. Vous n'en trouverez pas d'autres exemples.

« Quant aux barrages hydrauliques de Pologne, ils représentent exactement le type de travaux où peut s'exercer utilement l'activité

des grandes entreprises françaises. Il ne s'agit plus comme jadis d'une installation à demeure, d'une sorte de mainmise avec prélèvement d'une dîme pendant de très longues années. L'opération consiste à apporter pendant trois ou quatre ans tout au plus, l'appoint de connaissances techniques, une garantie financière, l'assurance de l'exécution des travaux dans les délais prévus.

« Et lorsque tout est terminé l'on plie bagage et l'on s'en va, quitte à recommencer plus tard en vue d'un objectif précis, bien délimité dans le temps et dans l'espace et que l'on remet ensuite en toute propriété au pays avec toasts et congratulations à la clef. C'est ainsi que l'on est assuré de partir en laissant derrière soi des sentiments de gratitude et de regret. Voilà la formule à laquelle nous nous attachons aujourd'hui. »

Ainsi, comme on le voit, une affaire peut être bonne, non seulement dans le sens étroit, où on l'entend communément. Elle crée un terrain de rapprochement, de compréhension, de confiance.

H. de K.

L'épargne polonaise en France

Les économistes se sont habitués de traiter la question de l'épargne chez les immigrants d'une façon classique. Le pays fournisseur s'efforce, selon eux, à drainer les économies de ses ressortissants en leur facilitant le transfert de l'argent et en les stimulant à confier leurs économies aux organismes bancaires qu'il multiplie dans la région où habitent les émigrants.

Cette formule un peu simpliste, lorsqu'il s'agit d'un problème aussi complexe, est d'ailleurs tout à fait inexacte en ce qui concerne le groupe polonais en France.

Sans doute les immigrants polonais de France ont envoyé et continuent à envoyer en Pologne des sommes importantes, pour secourir leurs familles qui y sont restées.

Mais il est incontestable que ces sommes, si grandes soient-elles, ne représentent qu'une faible partie des économies de l'immigration polonaise en France.

Sans doute, aussi, des organismes bancaires polonais — filiales des grandes banques de Varsovie ou de Poznan — ont essayé d'attirer en dépôts les économies des Polonais. Mais toutes ces banques, par suite des circonstances différentes, ont disparu sans laisser de trace. Le Trésor polonais avait même pris soin, quoique n'étant nullement responsable des agissements de ces organismes privés, de rembourser en totalité aux dépositaires polonais, l'argent que ceux-ci leur avaient confié.

Le problème doit être donc examiné sur un plan et sous un angle différents.

L'épargne fait partie d'une méthode rationnelle de vie. Et, à ce titre, elle doit être enseignée aux enfants et propagée par tous les moyens dont dispose une propagande, parmi les membres adultes de la société. Mais l'action de l'épargne n'est vraiment salutaire que lorsqu'elle n'est pas accompagnée de la thé-

sauration : l'argent économisé ne devrait pas être soustrait de la circulation, mais devrait être placé d'une façon sûre, afin d'exercer son influence vivifiante sur l'économie nationale.

Ces vérités premières sont connues de la majorité des Français. Et encore demandent-elles à être rappelées de temps à autre, tant est vrai que l'on n'est jamais assez prévenu et instruit.

Mais il en est tout autrement avec les ouvriers polonais qui sont venus récemment en France et ne représentent que la première génération des émigrants.

Ces Polonais ont besoin d'être éduqués, orientés, guidés et stimulés, pour que l'action de l'épargne se développe chez ces déracinés de leur milieu natal, avec méthode, et qu'elle ne dégénère pas en thésaurisation.

Voilà pourquoi il était nécessaire de créer un organisme chargé de cette œuvre rééducative de haute portée sociale, surtout que les faillites répétées des banques polonaises en France et les agissements de certaines officines sans surface avaient profondément démoralisé les milieux polonais. Il ne fallait pas, aussi, oublier que la venue des Polonais en France coïncida avec la période de troubles monétaires, qu'ils avaient été déjà victimes de l'effondrement des marks allemands et polonais et témoins de l'inflation en France. Il y avait de quoi être ébranlé dans les convictions d'épargnants et ce fléchissement dans les mœurs et traditions familiales commandait une action urgente de redressement.

La constitution en 1930 à Paris, par trois grandes banques polonaises d'Etat (la Banque d'Economie, la Banque Agraire et la Caisse d'Epargne), de la « Banque Polonaise, P. K. O. » avait justement pour *seul et unique but* d'opérer ce redressement. Une vaste œuvre de

vulgarisation de l'idée de l'épargne a été mise sur pied. Par voie de journaux, de tracts, d'affiches, de publication, de concours, on exalta la vertu de l'épargne et stimula le goût pour celle-ci. Tous les ans à la même époque la « Banque P. K. O. » organisa dans toutes les agglomérations, où les Polonais constituent des groupements importants, de vastes manifestations en faveur de cette noble idée, au cours du « mois de l'épargne ».

Il a fallu, enfin, faciliter les dépôts des économies. Les Caisses d'Épargne françaises n'attiraient que très peu de l'épargne polonaise pour des raisons faciles à comprendre. La première génération des immigrés ne connaît pas suffisamment la langue française pour pouvoir s'expliquer aux guichets et remplir les formalités exigées. Ces étrangers, isolés comme ils le sont de la population indigène, n'ont appris jusqu'à présent qu'à manier un jargon bigarré qui leur permet de se faire comprendre à l'atelier ou de l'épicier, mais qui leur barre la route partout où il faut s'exprimer correctement et surtout par écrit. Ainsi il leur est quasi impossible de remplir des questionnaires et autres formalités indispensables pour déposer ou retirer l'argent dans les Caisses d'Épargne. Il aurait fallu attendre que les enfants arrivent à l'âge de pouvoir servir aux parents d'interprètes. Ça aurait été attendre trop longtemps. D'autre part, les circonstances exceptionnelles de travail de certaines catégories d'ouvriers polonais dans la première période de leur séjour en France, les mettaient souvent dans la pénible nécessité de changer d'employeur et même de profession; ceci les rendait méfiants vis-à-vis des Caisses d'Épargne situées dans des petites localités où tout le monde se connaît et où, par conséquent, les ruptures de contrats pouvaient entraîner des oppositions sur les comptes des Caisses d'Épargne.

Il ne faut pas, enfin, oublier qu'un certain nombre de ressortissants polonais ne se considèrent que comme des émigrants saisonniers et qu'ils croient fermement de pouvoir retourner en Pologne après avoir ramassé un pécule. Le dépôt de leur argent dans une banque qui reste en liaison étroite avec les Caisses d'Épargne polonaises leur permettrait le cas échéant, sans frais supplémentaires, de transférer leur économies dans la localité où ils pensent un jour se fixer en Pologne.

Toutes ces considérations expliquent la raison d'être d'un organisme polonais chargé de recueillir les économies de la masse polonaise en France. La « Banque P. K. O. », dont le siège se trouve à Paris, se chargea donc de créer un peu partout ses agences et de mettre

sur pied un système de rapports des épargnants avec la Banque aussi simple que possible.

Le résultat ne se fit pas attendre. Au 1^{er} juin 1933 les dépôts d'ouvriers polonais ne se chiffraient que par une somme de 9 millions de francs. En juin 1934, ces dépôts atteignaient déjà 25 millions et le nombre de déposants dépassait cinq mille personnes. Aujourd'hui la « Banque P. K. O. » possède plus de 90 millions, qui représentent les économies de plus de 12.000 déposants, et l'argent continue d'affluer journallement à une cadence symptomatique.

Ce résultat, tout à l'honneur de cette institution, qui a tout fait pour susciter le véritable goût de l'épargne parmi les ouvriers polonais, semble prouver aussi que la « Banque P. K. O. » a fait ses preuves, en tant qu'organisme souple, bien géré et parfaitement adapté aux besoins du milieu ouvrier et émigrant.

Au point de vue social, « P. K. O. » a rendu à l'émigration polonaise en France un autre service d'importance. Quiconque connaît la vie de la population ouvrière en France sait bien combien les ouvriers polonais sont confiants et comme il est facile d'abuser de leur crédulité. Pour ces motifs, les émigrants polonais en France étaient souvent victimes des officines soi-disant bancaires (où on parlait leur langue), d'ordinaire peu solides, souvent louches et parfois même présentant le caractère de véritables entreprises d'escroqueries. Des millions et des millions ont été ainsi engloutis par ces oiseaux rapaces qui s'envolaient aussitôt leurs méfaits accomplis.

Aujourd'hui, grâce à l'habile propagande de « P. K. O. », tout le monde est prévenu de ces dangers et le malaise dont nous avons parlé a complètement disparu.

Mais « P. K. O. » est parfaitement en mesure de rendre à l'émigration polonaise d'autres services encore que ceux que nous venons de citer. Déjà une bourse où habitent de jeunes étudiants, fils d'ouvriers polonais, et un atelier où apprennent leur métier de futurs spécialistes sont entretenus aux frais de cette institution. Très prochainement la banque mettra des fonds à la disposition d'un organisme qui sera chargé d'accorder des prêts à bon marché aux agriculteurs polonais qui s'installent dans les fermes et les métairies de plus en plus abandonnées du Sud-Ouest. Faut-il rappeler, en effet, que nous sommes en plein développement du mouvement d'établissement des Polonais dans l'agriculture et que pour cette « colonisation » intérieure,

si nécessaire à quelques régions françaises, il faut beaucoup d'argent, que les Caisses de Crédit Agricole ne veulent ou ne peuvent avancer aux étrangers ? Faut-il rappeler davantage que les « colons » italiens ont apporté avec eux et investi dans ces terres environ 200 millions de francs, ce dont se plaignent amèrement certains milieux italiens, inquiets ou simplement jaloux.

Quel immense service rendra alors la « Banque Polonaise P. K. O. » à la cause de l'installation des Polonais en France !

Une dernière question s'impose et qui semble être de nature délicate. Où va tout cet argent, à quoi sont employés les fonds économisés par la population laborieuse polonaise en France ?

J'entends déjà des réponses insidieuses : mais il va en Pologne, la voilà la démonstration de l'effort du pays fournisseur en vue d'attirer les capitaux de ses ressortissants.

Reconnaissons que de telles préoccupations seraient parfaitement légitimes : le pays fournisseur s'appauvrissant du fait de l'exportation des capitaux humains cherche à récupérer ses pertes en important des capitaux

monétaires. Cependant il n'en est rien en ce qui concerne la Pologne et ses émigrants en France.

Nous sommes en mesure, en effet, d'affirmer que les fonds recueillis par la « Banque Polonaise P. K. O. » restent en France et qu'ils ne sont placés qu'en valeurs françaises. Cette constatation qu'il n'est pas difficile de vérifier rend erroné le dernier grief qu'on pourrait formuler à l'égard de cette institution.

La vérité qui se dégage de l'examen approfondi du problème de l'épargne polonaise en France est, par contre, la suivante : grâce aux initiatives polonaises et à leurs heureuses réalisations, la population polonaise en France a repris goût à l'épargne et commence même — de nombreux indices le prouvent — à se passionner pour cette noble vertu. Les fonds recueillis par suite de cette épargne, qui tend à se généraliser, enlevés à la thésaurisation, servent à raviver l'économie française et les bénéfices qui résultent de placement de telles sommes énormes sont employés à améliorer le bien-être de cette émigration.



G. BÉGUIN.

Le problème économique franco-polonais

Cette série d'articles dont l'auteur, un technicien éminent, a voulu conserver l'anonymat, n'était destinée à l'origine, qu'à des lecteurs polonais. Elle constitue la documentation la plus complète que l'on possède à ce jour sur les relations économiques entre les deux pays.

I

L'héritage russe

Ce problème existe-t-il ? A notre avis, oui. On sait qu'indépendamment des différences d'avis dans le domaine politique, les relations économiques entre les deux pays ne sont pas satisfaisantes, ces temps derniers. Il ne s'agit pas ici d'un conflit ou d'une discussion — si fréquents par ces temps de crise — au sujet d'insuffisances sur un point concret, où se heurtent les intérêts économiques franco-polonais ; il s'agit plutôt d'insuffisances qui s'étendraient à l'ensemble de ces relations. Dans le domaine commercial, aussi bien qu'industriel, bancaire ou enfin émigratif, les relations ne sont pas ce qu'elles devraient être, étant donné l'alliance qui unit les deux pays. Notre intention est d'expliquer, dans l'esprit le plus objectif, les origines de ces malentendus. Car nous sommes convaincus que nous ne nous heurtons pas à une action concertée de la France ou de ses citoyens contre les intérêts de la Pologne. Par contre, nous avons remarqué souvent, en ce qui nous concerne, une absence de méthode dans l'application du juste principe de l'égoïsme économique. Une sorte d'handicap d'ordre psychologique a joué par rapport à un pays plus faible et nous avons été traités en « parent pauvre », auquel on ne veut, certes, aucun mal, mais auquel on demande de se tirer d'affaire tout seul, en négligeant les possibilités de collaboration.

Examinons tout d'abord le caractère économique des deux pays. La France est le type idéal du riche pays « banquier », qui se suffit à lui-même, en raison de sa structure territoriale et démographique. Jusqu'à ces dernières années d'avant-crise, elle était dépourvue de grandes agglomérations industrielles,

du type américain ou allemand, et restait un pays essentiellement agricole. Le climat, les qualités proverbiales de labeur et d'économie de sa population, ont contribué à faire de la France un pays riche, mais dépourvu d'expansion économique, un pays replié sur lui-même, ignorant l'étranger et le commerce avec l'étranger et vivant volontiers du revenu de ses gains. En résumé : bilan commercial passif, bilan bancaire actif. La France importe plus qu'elle n'exporte et vit du revenu des capitaux prêtés ou investis à l'étranger. De là son surnom avant-guerre de « banquier du monde ».

Avant la guerre, environ 15 ou 20 milliards de francs-or étaient placés par an à l'étranger. Pour 1935 seulement, les économies de la France se montent à 18 milliards et les revenus des placements à l'étranger à 12 milliards.

La raison de cette abondance de capitaux libres est la lente industrialisation du pays par rapport aux voisins, ainsi que le rapide accroissement, en raison de la faible augmentation de la population, du chiffre social des revenus par tête (environ 4.000 francs en 1870 pour 7.000 en 1906). La relative facilité de la vie dans la « douce France » d'avant-guerre, la possibilité pour chacun de trouver du travail, et le placement des économies en valeurs étrangères d'un bon rapport, voilà les facteurs économiques de la formation du caractère français.

Dans la période d'avant-guerre, Polonais et Français, malgré leur grande et mutuelle sympathie politique, s'ignoraient presque complètement sur le terrain économique. Les territoires constituant l'actuelle république polonaise importaient, selon les

calculs du ministre Eugène Kwiatkowski, pour à peine 8,5 % de marchandises des pays autres que les trois pays co-partageants ou les autres parties de la Pologne et ils exportaient à peine 7,5 % de leurs produits à l'étranger. Le contact commercial entre Polonais et Français était donc presque nul, surtout si l'on prend en considération le fait qu'une grande partie des commerçants chez nous n'étaient pas Polonais. D'un autre côté, le manque d'expansion commerciale de la France a fait que les marchands ou les commis voyageurs français paraissent beaucoup plus rarement sur les territoires polonais que leurs concurrents allemands. C'est la raison pour laquelle s'est répandue chez nous l'opinion que les seuls produits d'exportation française étaient les produits de luxe (vins, parfums, soieries, etc.), bien qu'il soit noirement prouvé que la France n'est pas le plus grand exportateur de ces articles et qu'ils ne constituent pas un pourcentage important des exportations françaises. Simplement, les produits mentionnés étaient les seuls représentants des exportations françaises en Pologne et étaient considérés par le consommateur polonais comme représentant l'ensemble des exportations françaises à l'étranger.

Nous avons connu, par contre, l'exportation des capitaux qui cherchaient des placements à intérêts plus forts qu'en France. Cependant, avant la guerre, l'afflux des capitaux se fit au début presque exclusivement en Pologne russe, et cela pour les branches de l'industrie que le capital français alimentait sur le territoire de l'Empire russe entier. Cela concerne avant tout l'industrie lourde, c'est-à-dire les mines de charbon et l'industrie métallurgique. Ce n'est que peu de temps avant la guerre que le capital français a commencé à s'intéresser d'une façon effective à notre bassin pétrolifère. Enfin le troisième groupe industriel où s'exercèrent peu à peu les influences du capital français, est constitué par les filatures.

Le fait que le capital français a pénétré chez nous en commençant par la Pologne russe explique les caractéristiques qui le différencient des autres capitaux étrangers sur notre territoire, dans les diverses manifestations de son activité. Il pénétrait en

Pologne en tant que faisant partie du territoire de l'alliée russe, grande puissance militaire (du moins le supposait-on à Paris) ayant un besoin pressant de capitaux étrangers. Les capitaux français, se fondant sur l'amitié politique, profitant du désordre administratif et des conditions de production entièrement différentes, bénéficièrent des privilèges reconnus à tous les capitaux étrangers en Russie, c'est-à-dire d'une grande impunité administrative et dans certains cas d'une très grande marge de bénéfices. Leur système d'action était également tout autre que dans un pays européen normal. Ne se bornant pas à un contrat purement financier avec une entreprise donnée, ils la reliaient administrativement à la France, confiant tous les hauts postes administratifs à des Français (effectivement, il eût été difficile de trouver des techniciens au fin fond de la Russie). D'autre part, les Français se décidaient à rompre avec la tradition qui interdisait de quitter un pays où l'on pouvait, ainsi que nous l'avons dit, vivre facilement, ne consentaient à sacrifier plusieurs années de leur vie à un séjour en Russie qu'au prix d'une fortune rapide.

Nous avons dit que la tradition de pénétration des capitaux français en Russie avait été introduite telle quelle en territoire polonais. Mais des procédés qui ne choquaient ni n'avaient de conséquences politiques ou morales dans un coin reculé de la Russie, nuisirent parfois au rapprochement franco-polonais dans le domaine économique. Ajoutons que les Polonais qui se rendaient pour affaires à l'étranger allaient plutôt à Berlin, ou à Vienne, ou dans l'énorme « eldorado » russe, et considéraient Paris et la France comme un lieu de repos et de divertissement, ou comme un foyer intellectuel, sans envisager la possibilité de relations économiques. Il y avait donc dans ce domaine, entre la France et la Pologne, une ignorance mutuelle et par ailleurs entièrement justifiée. Le riche Polonais qui buvait des vins de Bordeaux et habillait sa femme de soieries lyonnaises connaissait aussi peu la France que le représentant du capital français à Sosnowiec ou Lodz, cantonné dans la colonie française locale, s'orientait mal dans les conditions de vie en Pologne.

II

L'accord politique

Les relations économiques entre la Pologne et la France n'ont pris une réelle importance qu'après le recouvrement de l'indépendance polonaise. Sans doute, nous avons déjà eu auparavant des contacts financiers avec notre alliée au sujet de nos armées, organisées en France durant la guerre, mais il faut les considérer dans l'ensemble du problème finan-

cier entre les deux pays; nous en parlerons plus tard. Pour le moment, nous envisagerons le problème des accords économiques d'Etat à Etat, tel qu'il se présentait à l'aube de notre indépendance.

Il faut avant tout se remettre en mémoire la situation économique des deux contractants au moment de la conclusion de ces accords. La France victo-

rieuse commençait alors la grande tâche de reconstruction de ses départements du nord-est, qui étaient à la base de son industrie. Quant à la Pologne, après la destruction de la plupart de ses territoires pendant la guerre, elle était, durant la période de création des frontières et d'organisation de l'Etat, dans une bien plus mauvaise situation économique que la France. Celle-ci espérait du reste des dommages de guerre, dont on discutait alors avec véhémence le chiffre global. La Pologne, immédiatement après la guerre avec les bolcheviks, ne pouvait compter sur aucun secours financier considérable de l'extérieur.

C'est pourquoi tout le monde chez nous accueillit avec satisfaction la nouvelle que le texte de l'accord franco-polonais du 19 février 1921 (autrement dit de l'alliance franco-polonaise) tel qu'il figure à notre *Journal Officiel*, contenait un deuxième point, ainsi énoncé :

« Etant donné que la reconstruction économique est la condition essentielle du retour de l'ordre international et de la paix en Europe, les deux gouvernements doivent s'entendre en vue d'une action solidaire et d'un mutuel appui. Ils s'efforceront de développer leurs relations économiques et concluront dans ce but des accords spéciaux et une convention commerciale. »

Ce passage, tout à fait compréhensible et tout à fait à sa place dans n'importe quel accord, comportait cependant un complément dans le cinquième point, qui ajoutait de son côté :

« Le présent accord (c'est-à-dire, en d'autres termes, tout l'accord politique et économique) ne prendra naissance qu'après la signature d'accords commerciaux, faisant l'objet de négociations en cours. »

Il pouvait sembler bizarre, au premier abord, que l'on fasse dépendre du « développement des relations économiques » la mise en exécution de l'accord lui-même. On en eut l'explication au mois de mai 1922 seulement, donc 15 mois après la signature, lorsque l'accord de février, ainsi que les « accords spéciaux » et la « convention commerciale » furent publiés.

Indubitablement, le retard dans la conclusion des accords et l'accroissement des difficultés de négociation furent provoqués en partie, d'abord par la jonction des accords politiques et économiques, ensuite par le fait que la Pologne était alors un pays inflationniste, à monnaie rapidement dépréciée, et la France un pays à monnaie en fait stabilisée, et enfin par la politique commerciale de la France envers les Etats dit « nouveaux » ; cette politique était fondée sur une loi de 1919, qui interdisait l'application en matière douanière de la clause de la nation la plus favorisée. En outre, les négociations furent influencées par cette idée de l'opinion universelle que les profits politiques devaient être compensés également par des avantages économiques.

Voyons maintenant le texte de la convention commerciale, signée le 6 février 1922. C'est la première convention commerciale que la Pologne ait signée.

Elle comprend de très importantes concessions polonaises vis-à-vis de la France. Nous avons accordé non seulement la clause illimitée de la nation la plus favorisée aux marchandises françaises introduites en Pologne, mais aussi à certaines marchandises qui n'ont jamais été françaises, à la condition qu'elles seraient importées en Pologne par des firmes françaises. Cela concernait spécialement des denrées coloniales (cacao, café, thé, poivre, vanille, tabac, coton, laine, caoutchouc), si bien que la France pouvait alors monopoliser toutes nos importations de matières premières et de denrées coloniales, et d'en tirer, évidemment, de très gros bénéfices.

En ce qui concerne nos exportations, la France n'accorda par contre son tarif minimum (c'est-à-dire les droits de douane les plus bas) à 46 produits seulement, bien que les tarifs douaniers français comprennent plusieurs centaines d'articles. Ajoutons que la Pologne, outre la clause de la nation la plus favorisée, avait accordé à la France 115 diminutions des tarifs douaniers. Nous aurons un tableau exact de la convention de 1922, où les concessions polonaises surpassaient de beaucoup les avantages accordés par la France, sans compter les concessions octroyées par la Pologne en dehors de la convention commerciale de 1922.

III

La convention de 1922

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que dans le compte rendu de la séance du Sejm, en date du 14 mars 1925, à l'occasion de la ratification de la convention commerciale franco-polonaise, dont il va être question, on mentionne que l'accord de 1922 ne fut pas « un bon traité », qu'il contenait de « grandes lacunes », qu'il fut conclu du reste « dans

un moment tout à fait particulier et inopportun, tant au point de vue de l'état économique des contractants que des rapports mutuels des deux Etats », qu'il était « une incidente dans l'ensemble des pourparlers », c'est-à-dire, en d'autres termes, un avantage concédé en échange d'un accord politique.

Du côté français, M. Jean Naudin, haut fonctionnaire au ministère du Commerce, dans son livre : « Les accords commerciaux de la France depuis la guerre », écrit, en parlant de la convention de 1922, que la France a imposé à la Pologne « des discriminations douanières sans importance », mais il reconnaît que la France tenait à limiter les importations polonaises. Il donne comme argument que « les fabriques polonaises profitent de capitaux importants et de techniciens français et que le surcroît de production qui en résulterait éventuellement, ne devrait pas se placer sur le marché français; les industriels qui ont financé les entreprises polonaises devraient éviter de devenir leurs propres concurrents. »

En tous cas, la convention de 1922 augmenta énormément les importations françaises en Pologne. Elles montèrent en 1923 à 73.900.000 zlotys, en 1924 à 125.300.000, en 1925 (alors que la convention n'avait plus cours que pendant six mois) 161.300.000. Par contre, les exportations polonaises en France, bien que profitant encore en 1923 d'une prime à la dévaluation, se chiffraient à 42.400.000 zlotys; en 1924 elles montèrent temporairement à 90.900.000, pour retomber à 36.600.000 en 1925. Il est caractéristique que, durant cette période, nos exportations en Angleterre, à laquelle nous unissait une convention commerciale ordinaire, basée sur la clause réciproque de la nation la plus favorisée, allaient de 12 à 229 millions de zlotys.

Avant d'examiner le sort de la convention de 1922, examinons les autres accords économiques conclus presque simultanément et faisant partie de l'ensemble des concessions économiques polonaises, motivées par l'accord politique de 1921.

Ces accords sont une convention sur des droits, biens et intérêts, et une convention concernant l'industrie pétrolière, conclues le même jour que la convention commerciale, le 6 février 1922.

La première de ces conventions avait pour but d'assurer au capital français, investi avant la guerre en Pologne, une entière sécurité de fait et de droit vis-à-vis de « l'inconnue » qu'était la Pologne en formation. Cette convention réglait toutes les restitutions dues au capital français du fait du traité de Versailles, ensuite elle réglait les conditions des différents contrats conclus avec ce capital, ainsi que ses positions sur les Bourses de valeurs et de marchandises, elle déterminait le droit de gage, la situation des papiers commerciaux, la prescription légale, etc., etc. En particulier, l'art. 5 de cette convention est énoncé comme suit :

« La Pologne reconnaît tous les droits acquis par les citoyens français ou les sociétés, dont la majo-

rité des actions appartient à des citoyens français... En particulier, la Pologne reconnaît les concessions ou les fermages accordés avant le 1^{er} août 1914, concernant l'exploitation des entreprises publiques, des concessions minières, etc., etc... Les concessionnaires ou fermiers, sans distinction, dont les parts furent l'objet de décrets exceptionnels pris en temps de guerre ou qui furent temporairement privés de la possibilité de profiter de leurs droits, pourront obtenir la prolongation de leur concession. On tiendra compte de la durée de l'expropriation et la prolongation ne pourra être accordée pour moins de six ans... »

C'est sur cet article que se fondent les prétentions de la Société d'Electricité de Varsovie contre la suppression de sa concession, ce qui n'a du reste aucun rapport avec le procès intenté par la municipalité à ladite Société. Quant à la convention concernant l'industrie pétrolière, elle définit « les conditions dans lesquelles les capitaux et les entreprises françaises pourront agir en Pologne ». On a garanti aux entreprises pétrolières françaises le droit de libre exportation du pétrole (ce qui, étant donné la disette en marchandises par suite de la dévaluation du mark polonais, était pour la Pologne particulièrement incommode); on a fixé les droits de douane maximum pour le pétrole, on a garanti un délai de trois mois pour la restitution par le gouvernement polonais aux entreprises françaises du matériel roulant qu'elles ont perdu pendant la guerre; on a dispensé les entreprises du dépôt d'une caution en valeurs étrangères alors généralement demandée pour l'exportation du pétrole; les capitaux nouvellement investis obtinrent des dégrèvements d'impôts et de toute espèce d'emprunts forcés, etc., etc.

En résumé, on peut dire des accords franco-polonais du 6 février 1922 :

1° Ils mettaient les exportations françaises en Pologne en bien meilleure posture que les exportations polonaises en France;

2° Ils garantissaient au capital industriel français ses possessions d'avant guerre et des privilèges spéciaux.

Quant à la Pologne, elle n'obtint d'avantages économiques ni dans le domaine des marchandises (les exportations polonaises en France étaient déterminées par la France elle-même) ni évidemment dans le domaine de l'industrie, car la Pologne n'avait en France aucun intérêt industriel qu'elle aurait pu se faire garantir. Il nous restait donc un domaine où la France pouvait nous être d'un grand secours, le domaine financier et émigratif. Nous en reparlerons.

IV

L'évolution des échanges

Essayons maintenant d'analyser l'évolution des relations économiques franco-polonaises depuis les conventions de 1921 et 1922 jusqu'à nos jours, en faisant les distinctions suivantes :

a) Evolution des échanges de marchandises sur la base de la convention commerciale du 6 février 1922 et des conventions suivantes :

b) Evolution de la collaboration de l'industrie française, en terrain polonais, avec l'ensemble de notre économie nationale, sur la base de l'accord du 6 février 1922 sur « les droits, biens et intérêts » :

c) Relations franco-polonaises en matière financière durant ces quinze dernières années.

A ces trois problèmes fondamentaux, il convient d'ajouter la question de l'émigration, réglée par des accords séparés et ayant un aspect intérieur particulier. Comme nous le verrons, ce problème est important également d'un point de vue purement économique.

Commençant par les affaires commerciales, nous rappellerons ce que nous avons dit précédemment sur la convention commerciale du 6 février 1922, à savoir le côté unilatéral des avantages accordés à la France, sans aucun équivalent concret pour la Pologne. Un pareil état de choses ne pouvait pas durer longtemps. D'un côté, après la stabilisation les nouveaux fondements de notre vie économique étaient inconciliables avec un accord commercial aussi inéquitable; d'un autre côté, la France, s'étant heurtée en 1924 à nos premiers tarifs douaniers, dut s'employer à obtenir une série de dérogations pour ses produits d'exportation. Le résultat fut la résiliation par la France de l'accord de 1922 et de nouveaux pourparlers en 1924, aboutissant à une nouvelle convention commerciale, signée le 6 décembre de la même année.

Cette convention qui, comme nous le verrons, malgré toute sorte de péripéties, règle jusqu'à présent les échanges franco-polonais, est indubitablement meilleure que la précédente, mais laisse cependant encore beaucoup à désirer. Il faut dire que les circonstances différentes dans lesquelles elle fut signée, c'est-à-dire l'absence d'union avec d'autres pourparlers et la stabilisation monétaire en Pologne, la préservèrent des défauts de la convention de 1922. Mais la disproportion fondamentale que nous avons signalée demeura. Dans la convention de 1924 comme dans celle de 1922, la France obtint la clause illimitée de la nation la plus favorisée, pour elle-même, ses colonies, pays de protectorat et de mandat. En échange, elle ne nous accordait son tarif minimum qu'en partie, un peu plus large-

ment qu'en 1922, mais en tout cas moins que 5 %. Par contre, la Pologne, outre la clause de la nation la plus favorisée, abaisse pour la France ses nouveaux tarifs douaniers de 25 %.

En un mot, la France eut de nouveau la voie commerciale libre en Pologne, tandis que celle-ci, s'étant libérée de ses obligations de 1922 les plus lourdes, voyait la France toujours fermée à ses exportations. Cela ne manqua pas de se refléter dans l'ensemble des échanges franco-polonais peu de temps après l'application de la convention de 1924. Les exportations polonaises en France, après une augmentation temporaire, en 1926, jusqu'à la valeur de 81 millions de zl. (accroissement des exportations en charbon par suite de la grève anglaise), tombèrent en 1927 et 1928 au niveau de 43 millions de zl. Les exportations françaises en Pologne, profitant de l'état du marché polonais, de la baisse du franc et même de la guerre douanière germano-polonaise, se mirent soudainement à croître, atteignant en 1927 la valeur de 216.300.000 zl. et en 1928, 249.100.000 zl. De cette façon le solde débiteur de la Pologne vis-à-vis de la France, durant l'année 1928, s'accrut jusqu'à 200 millions de zl.

Cette disproportion dans la convention commerciale de 1928 s'explique du côté de la France par le fait qu'elle n'accordait le tarif minimum à aucun Etat nouvellement constitué après la guerre. Il s'est trouvé des résolutions dans la convention, selon lesquelles, au cas où la France accorderait à l'Allemagne le tarif minimum pour certains articles, la Pologne obtiendrait automatiquement ce privilège. L'Allemagne obtint une liste bien plus longue de tarif minimum, si bien que depuis 1928 nous nous mîmes à profiter de l'abaissement des droits de douane qui en résulta; cela se manifesta tout naturellement par l'accroissement de nos exportations en France.

Cependant, dans l'intervalle, la politique commerciale française subit un important changement. Elle devint plus libérale pendant les quelques années qui suivirent la guerre. La France se mit à accorder peu à peu son plein tarif minimum à des Etats auxquels elle l'avait constamment refusé. La convention de 1924 devenait donc un anachronisme, auquel il fallait remédier. Après de longs pourparlers, en 1928 et 1929, un accord commercial franco-polonais prit corps le 24 avril 1929, ouvrant une nouvelle ère dans les relations commerciales des deux pays.

C'était le premier accord franco-polonais où les avantages et concessions se contre-balançaient à peu près réciproquement. Les deux parties s'accordaient mutuellement la clause de la nation la plus favo-

risée pour toutes les positions du tarif douanier. Il semblait que plus rien ne faisait obstacle à une complète entente sur ce point.

Or, qu'arriva-t-il ? La convention de 1929 fut peu à peu mise en pratique avant sa ratification par les parlements des deux pays, et la Pologne obtint même ce plein tarif minimum, auquel nous tenions tant. A la fin de 1929, nous sommes enfin à égalité avec tous les autres pays qui exportent en France, et nos exportations augmentent nettement sur ce marché. De 60.500.000 zl. en 1929, elles passent à 75.100.000 zl. en 1930. Et comme, par suite de la crise qui commence, notre pouvoir d'achat de nombreux articles français diminue, nos importations baissent, l'écart entre nos exportations et nos importations vis-à-vis de la France s'atténue. En 1930, la France n'exporta en Pologne que deux fois plus de marchandises que nous en France, alors qu'en 1928, la relation était de 1 à 6 en faveur de la France.

Mais un problème surgit : le Parlement français refuse de ratifier la convention commerciale. On évite cette manifestation hostile aux débats de la Chambre, mais la commission parlementaire se déclare contre la convention, car, d'après elle, les con-

cessions accordées à la France ne sont pas assez importantes. On force la main à la Pologne, qui ajoute à la convention déjà signée de nouveaux avantages pour l'exportation des vins; en échange, elle obtient l'assurance que cette fois la convention sera ratifiée. Mais le Parlement français considère à son tour que les concessions françaises, c'est-à-dire quelques diminutions accordées à la Pologne au-dessous du tarif minimum, sont trop grandes. Et en définitive la convention de 1929 n'est pas ratifiée à Paris, alors qu'elle l'est depuis longtemps à Varsovie.

Nos exportations profitent cependant du tarif minimum français, que l'on a comme ajouté à la convention de 1924 qui nous lie toujours. Si bien qu'en 1931 nos exportations s'accroissent considérablement, jusqu'à 100 millions de zl., chiffre le plus haut qui fut jamais atteint dans nos relations avec la France. Il semble que malgré l'attitude peu favorable du Parlement français, la vie se charge d'aplanir les inégalités qui caractérisent nos échanges avec la France. Et au moment où nous avons pour la première fois la possibilité d'avoir avec la France un bilan commercial actif, survient la crise, et la France applique des contingentements à ses importations.

V

L'ère des contingents

On a déjà énormément écrit à propos des contingentements et de leurs conséquences funestes pour les exportations polonaises. Nous nous contenterons donc d'indiquer que le contingentement, en France, était dirigé contre toutes les importations; cependant la Pologne en souffrit le plus, pour la simple raison que le système employé pour limiter les importations favorisait les Etats qui exportaient autrefois en France, au détriment des nouveaux concurrents. Nous avons vu que les exportations polonaises ne se sont développées qu'à partir de 1930. C'est pourquoi le contingentement des principaux articles d'exportation polonais réduisit les importations, en l'espace d'une année, de 103.300.000 zl. en 1931 à 61.500.000 en 1932, c'est-à-dire de près de 40 %. Tous les essais pour faire accorder de meilleures conditions à la Pologne échouèrent. Les exportations polonaises continuèrent de baisser et ne se chiffraient plus en 1933 qu'à 53.100.000 zl.

Par ailleurs, les exportations françaises en Pologne baissaient aussi, mais pas au même degré. Tout d'abord, on ne leur créa pendant un certain temps aucune difficulté, dans l'espoir de voir s'améliorer notre situation sur le marché français. Quant à la baisse des exportations françaises, elle répondait au

rétrécissement de notre marché intérieur qui ne pouvait pas, durant la période de crise, absorber beaucoup d'articles de luxe et autres, importés de France en grande quantité avant la crise. De plus, les commandes faites en France par nos institutions gouvernementales et municipales accroissaient fortement chaque année les exportations françaises en Pologne. Ayant espéré, en 1931, un bilan commercial favorable avec la France, nous sommes retombés, dans nos transactions avec elle, à un solde passif, se montant à 3 millions de zl. environ en 1933.

A la fin de l'année 1933, on nourrissait encore l'espoir, à l'occasion des tractations commerciales provoquées par l'application de nos nouveaux tarifs douaniers, d'améliorer l'état lamentable des transactions franco-polonaises. C'est le contraire qui eut lieu. La France, probablement afin d'éviter l'application de nos nouveaux tarifs, résilia du jour au lendemain la partie de la convention de 1929 concernant le tarif minimum. Au point de vue douanier, nous avons donc régressé en France jusqu'à l'époque de la convention commerciale de 1924, qui garantissait le tarif minimum à une partie seulement de nos exportations, et qui appliquait les tarifs les

plus hauts à l'autre partie. Par contre, la France continuait et continue à profiter de la clause de la nation la plus favorisée en Pologne.

Il en résulte un manque complet d'équilibre dans les rapports douaniers des deux pays, et entre plus de trente traités commerciaux, conclus par la Pologne avec différents pays, celle-ci possède avec la France seulement une convention commerciale non basée sur la clause réciproque et illimitée de la nation la plus favorisée. Comme les longs pourparlers commerciaux restèrent sans résultat et que la France repoussa nos conclusions, en vue d'un bilan commercial actif avec elle, on établit simplement un *modus vivendi* restreint dans le domaine des contingentements, réduisant à un strict minimum les échanges entre les deux pays. Il suffira d'indiquer qu'ils se chiffrèrent en 1933, pendant les dix premiers mois, pour 49.400.000 zl. d'exportations françaises en Pologne, et 43 millions de zl. d'exportations polonaises en France; en 1934, à 38.300.000 pour 34.100.000 zl. Dans l'ensemble de nos transactions commerciales, les échanges avec la France n'atteignent même pas 4 %. Mais la France importe toujours plus chez nous que nous en France.

Voyons maintenant le chapitre de la collaboration économique franco-polonaise, c'est-à-dire l'action en Pologne du capital industriel français. Dans le présent article, nous tenterons simplement d'esquisser quelques remarques sur « l'ambiance » dans laquelle se fait cette collaboration.

VI

Droits et privilèges

Les rapports franco-polonais ont été très fâcheusement influencés par l'accord du 6 février 1922 sur les droits, biens et intérêts, dont nous avons déjà parlé. Cet accord était inutile, car personne en Pologne n'avait et n'a l'intention de priver les possédants français de leurs droits légaux. Mais le capital français n'avait pas confiance dans la Pologne ressuscitée. Il voulait des garanties écrites. Le résultat fut que certains capitaux français se crurent autorisés à une action analogue à celle qui leur était accordée en Russie. Maintenant leur siège social à Paris, achetant les matières premières à Paris, ils dirigeaient toute l'industrie lourde, menant de loin une politique de production parfois contraire aux intérêts de la Pologne. De plus, une série de groupements financiers parisiens qui possédaient simultanément des capitaux dans l'empire des tzars et sur le territoire polonais, ayant perdu les premiers, comptaient probablement se rattraper sur les seconds. Un exemple typique est fourni par la société d'assurances « L'Urbaine » qui, jus-

D'après les données de notre Institut des statistiques, en 1932, pour 1.266 sociétés polonaises par actions, à capital total de 4.273 millions de zl., les capitaux étrangers représentaient, dans 463 sociétés, 2.943 millions de zl. Sur ces 3 milliards environ de capital, les capitaux étrangers se montaient à 1.845 millions de zl., c'est-à-dire 43,2 %. La part du capital français était de 400 millions de zl. c'est-à-dire plus de 21 %. De plus, il existait en 1932 14 sociétés françaises établies en Pologne, mais ayant leurs administrations en France, et dont le capital total se montait à 206.300.000 zl. La somme des capitaux industriels engagés en Pologne était donc environ de 600 millions de zl.

Ces capitaux étrangers, et le capital français en particulier, ont tendance à se placer dans les entreprises les plus considérables. Les placements français se faisaient pour les 2/3 environ dans ces trois groupes de l'industrie : pétroles, tissages, fonderies, et subsidiairement dans les entreprises électriques, papeteries et industrie chimique.

Le gros du capital français a été placé en Pologne avant la résurrection de l'Etat polonais, et principalement dans l'industrie minière et métallurgique (Pologne russe) et dans l'industrie pétrolière (Galicie orientale). On peut prétendre avec juste raison, que la majorité de nos malentendus avec ce capital vient du fait qu'il était adapté aux conditions russes d'avant-guerre.

qu'à présent refuse de payer les assurés polonais, prétextant qu'elle a perdu tous les capitaux engagés en Russie.

Tant que la Pologne connut une relative prospérité industrielle, les relations s'y firent sans frottement spécial. Mais la crise vint. En 1930, déjà, pour 348 sociétés déclarant un bénéfice net évalué à 5,4 % de leur capital, 407 sociétés subissent des pertes de 10,8 % de leur capital. En 1932, le premier groupe tombe au chiffre de 217 tandis que le second monte à 483. Si les entreprises polonaises cherchèrent à s'adapter plus ou moins bien à ces conditions difficiles, cela fut naturellement beaucoup plus ardu pour les capitaux étrangers.

A mesure que la crise progresse, le fardeau des contributions s'accroît, alors qu'il était beaucoup plus léger dans l'ancienne Russie. En plusieurs points s'engage la lutte pour des profits à tout prix. L'on évitait de présenter des bilans commerciaux bénéficiaires en raison des impôts, et d'autre part, un jeu d'écriture savant devait permettre de faire

rentrer en France les bénéfices obtenus grâce à une exploitation particulièrement sévère de la main-d'œuvre.

Gardons-nous de généraliser. Toutes les entreprises en Pologne ne mènent pas cette politique de gros profits; elles n'outrepassent leurs droits que dans des cas exceptionnels, mais s'exposent alors aux rigueurs des lois. Pourquoi donc créer, dans les rares cas de cette sorte, une atmosphère de tension

qui gêne pour une grande part l'ensemble des relations franco-polonaises actuelles ?

Tout cela provient, à notre avis, de cette idée malencontreuse que la Pologne doit avoir pour le capital français des égards particuliers, alors que dans le domaine commercial, par exemple, nos récriminations sont traitées par le mépris. Et pourtant nous avons l'impression que l'entente sur ce point serait extrêmement facile.

VII

Emprunts et investissements

Voyons maintenant les relations financières entre les deux pays. Nous ne sommes pas d'avis qu'elles jouent un rôle décisif ou même de premier plan dans l'ensemble de nos relations avec la France. Le croire est une erreur, qui provient de nouveau de l'analogie avec les relations franco-russes d'avant-guerre. Tant de causes provoquaient cette erreur, qu'aujourd'hui encore, il est difficile d'y échapper. L'opinion française ne s'intéressait pas au commerce avec l'étranger mais aux affaires financières avec l'étranger. Aujourd'hui encore, quand un Français parle des « relations économiques » avec un pays donné, il ne fait pas allusion à ce que l'on exporte dans ce pays et à ce que l'on peut en importer avec profit; la question qui se pose en premier est de savoir si ce pays est susceptible d'investissement de capitaux et en général d'un placement quelconque. C'est pourquoi, pour l'opinion française, les relations économiques avec la Pologne (sous l'influence de la psychose, créée par les emprunts engloutis sans retour en Russie) équivalent à cette question : combien d'argent français la Pologne a-t-elle déjà absorbé ? Et, toujours par analogie avec la Russie, la voix populaire répond : d'incalculables millions.

Ces dernières années, la propagande allemande en clamant que « la France soutenait financièrement tous ses vassaux d'Europe », n'a pas peu contribué à accréditer l'opinion — surtout dans les pays neutres ou anglo-saxons — que la France « engloutit » des milliards en Pologne. Mais chez nous également, les politiciens de café, dans toutes les discussions sur les rapports franco-polonais, prononçaient ce mot magique : l'emprunt. Il semblait que c'était là l'objet le plus concret des relations franco-polonaises, non seulement économiques, mais générales. Si elles sont bonnes, la France avancera un emprunt, sinon elle le refusera. Or, nous allons démontrer que les rapports financiers entre la Pologne et la France ne méritent nullement de figurer au premier plan des problèmes franco-

polonais, non seulement généraux, mais aussi strictement financiers.

Sans nul doute, devant la période 1917-1922, les secours financiers de la France à la Pologne ont atteint la somme considérable de plus d'un milliard de francs en monnaie de l'époque, et présentaient pour la Pologne une très grande importance. Après la période de guerre on peut noter les transactions suivantes :

a) Un crédit de 400 millions de francs, accordé en 1924 pour couvrir nos commandes militaires à l'industrie française. C'est donc un crédit de marchandises, profitable économiquement à la France avant tout (travail fourni à son industrie de guerre) et nous donnant des avantages militaires et politiques seulement. Il n'y a pas longtemps, dans le « Figaro », M. Vladimir d'Ormesson a constaté que 260 millions de francs pour cet emprunt ont déjà été remboursés : il ne reste plus donc à découvert que 140 millions;

b) Une participation de la France à notre emprunt de stabilisation, la tranche émise en France se montant à deux millions de dollars, 50 millions de francs au cours d'alors;

c) Une série d'obligations communales de notre Banque d'Economie Nationale, pour la somme de 25 millions de francs;

d) La première tranche d'obligations du chemin de fer Silésie-Gdynia, pour la somme de 400 millions de francs.

Nous avons donc obtenu un total de crédits liquides de 525 millions de francs et un crédit en marchandises pour 2.400 à 1.500 millions de francs. Quant à la proportion des crédits liquides dans l'ensemble de nos obligations envers l'étranger, il faut constater que la valeur nominale de toutes nos obligations (nationales ou garanties par l'Etat) s'est élevée pendant dix ans après l'inflation à environ un peu plus de 1,9 milliard de zl. La somme des crédits français (sans compter évidemment le crédit en marchandises en grande partie payé) se monte donc à

10 % seulement de la somme générale. Or, la lettre du général Gorecki aux anciens combattants français nous a appris que les Etats-Unis ont participé pour plus de 50 % aux crédits ouverts à la Pologne.

Nous voyons donc sans contredit que tout ce que l'on a raconté sur l'appui financier de la France à son alliée polonaise est inexact. Du reste, depuis quelque temps — la lettre du général Gorecki y est pour beaucoup — nous voyons un retour à une plus juste conception des choses, dont l'article précité de Vladimir d'Ormesson est l'un des premiers signes avant-coureurs.

Pourquoi la France a-t-elle une si petite part dans les engagements financiers de la Pologne? La cause décisive fut la prudence des capitaux français, qui hésitaient à s'aventurer dans des mises à leur avis peu sûres. Les capitaux français nous arrivaient en petite quantité et rarement, à de très hauts intérêts, sous la protection de toute sorte de clauses et de garanties. Les banques françaises et l'opinion publique préféraient s'engager avec n'importe quel pays, plutôt qu'avec la Pologne. Passée une certaine ligne de démarcation, tirée entre Berlin et Vienne, commençait une terre inconnue où les capitaux français hésitaient à pénétrer. On se souvenait toujours qu'un grand Etat comme la Russie avait manqué de parole et on appliquait cette méfiance à toutes les offres venues de pays « lointains et inconnus ».

Le problème germano-polonais a joué ici un grand rôle. A l'exception de quelques fanatiques du rapprochement franco-allemand, toute l'opinion politique française se déclarait pour le maintien du *statu quo* territorial en Europe orientale et luttait par la plume avec la propagande allemande. Mais l'opinion financière, bien qu'entièrement d'accord sur cette thèse politique, augmentait sa « prudence », à mesure que s'intensifiait la propagande allemande.

Le manque de confiance, en France, dans notre stabilité financière, dans notre solvabilité, ne décollait pas seulement de l'insécurité politique. Les principaux établissements financiers, en France, ne

croyaient pas que la Pologne sortirait victorieuse du bouleversement des valeurs qui eut lieu en Europe en 1931. Ces hésitations sont caractéristiques lorsqu'on compare les crédits à court terme accordés à nos banques par la France et l'Angleterre durant la période 1928-1932. A la fin de 1928, nos obligations à court terme envers l'Angleterre se chiffraient à 110 millions de zl, à 90 millions de zl envers la France. En 1930, les premières passent à 179 millions, les secondes à 104 millions. C'est-à-dire qu'en deux ans l'accroissement des capitaux anglais est cinq fois plus grand que celui des capitaux français.

Sur le chapitre de la prudence, les Français ont été seulement distancés par le capital hollandais, proverbiallement « craintif ».

De tous ces exemples, que l'on pourrait multiplier, découlent les conclusions suivantes sur la collaboration franco-polonaise dans le domaine financier :

1° Les capitaux français se sont engagés en Pologne, durant la dernière décade, en petite quantité et avec une prudence excessive, qui venait de leur manque de confiance dans la capacité de paiement de la Pologne. On était très mal informé sur l'Europe orientale en général, et on ne pouvait comprendre, par exemple, pourquoi la Pologne n'avait pas recours à la réglementation des devises. Le fait qu'à l'opposé des autres pays d'Europe orientale et sud-orientale, la Pologne s'acquittait de ses engagements, qu'il était inutile d'y appliquer le système des clearings, de lutter pour le paiement des coupons ou le respect de la clause or, etc., mettait plutôt les capitaux français dans l'embarras et finalement avait l'effet psychologique contraire à celui qu'on était en droit d'espérer.

2° A mesure que la situation du marché français empirait, le problème perdait de son acuité et actuellement ce n'est plus que de l'histoire ancienne. Il serait bon en tout cas de mettre les choses au point en cas de changement de situation et éviter les erreurs précédentes.

VIII

Le déséquilibre des bilans

Nous avons essayé de passer en revue tous les éléments actuels des relations franco-polonaises. Il nous reste à voir, pour compléter le tableau, pour quelles raisons il existe aujourd'hui un problème économique dans les relations franco-polonaises et en quoi il consiste.

On peut répondre brièvement que ce problème est constitué par le côté passif du bilan commercial de la Pologne avec la France. Mais cela demande quelques explications.

Les relations entre pays rappellent à bien des égards les relations entre différentes firmes ou entre les personnes physiques. Quand il existe des relations économiques quelconques entre deux pays, l'un d'eux, à un moment donné, devient le débiteur ou le créancier de l'autre. Si, par exemple, la Pologne vend à un pays X pour 100 millions de zl. par an, et ne lui achète que pour 50 millions de marchandises, elle devient sa créancière pour le restant de la somme. Mais la Pologne peut en même temps

exporter ses marchandises dans le pays X, sur les navires de ce dit pays, en payant naturellement le transport, et de cette façon sa créance diminue. Les capitaux du pays X peuvent être investis en Pologne et donner des intérêts qui rentrent dans ce pays, et la créance diminue de nouveau. Si en même temps ce pays X a accordé un emprunt à la Pologne qui paie de ce fait des coupons aux citoyens de ce pays, si nos touristes y laissent de l'argent tous les ans, si ses banques encaissent des commissions, au titre d'affaires polonaises, comme résultat final il se peut, que malgré ses 50 millions d'excédent sur les échanges de marchandises, la Pologne ait un solde débiteur envers le pays X. Nous le réglerons par nos relations commerciales avec lui, ou avec les excédents que nous obtiendrons dans nos échanges avec des pays Y, Z, etc. L'année suivante, la situation peut changer. Nous exporterons par exemple davantage de marchandises dans le pays X, que nous n'en importerons, ou bien nos touristes se rendront moins souvent dans ce pays, et en même temps nous finirons de lui payer une dette. Notre bilan peut redevenir actif, pendant qu'au contraire la situation empirera avec le pays Y. En somme le bilan de paiement, en temps normal, doit dans l'ensemble s'équilibrer automatiquement dans chaque pays.

La Pologne se trouve à l'heure actuelle dans la situation suivante vis-à-vis de la France :

- a) Elle a un bilan commercial passif ;
- b) Cette situation est constante, à moins que du côté français on ne fasse un effort pour égaliser cette situation anormale ;
- c) Les sommes avec lesquelles nous payons ce solde débiteur sont de plus en plus difficiles à trouver, à mesure qu'augmente la crise dans le monde entier.

Pour quelles raisons avons-nous avec la France un bilan de paiement passif? C'est que presque tous les chapitres de ce bilan sont déficitaires. Nous vendons à la France moins que nous ne lui achetons (bilan commercial passif), nous lui payons les intérêts et l'amortissement des emprunts que nous lui avons faits, les dividendes des entreprises françaises en Pologne retournent en France, les touristes polonais, malgré tous les obstacles, laissent en France plus d'argent polonais que les touristes français en Pologne, nous usons (sans réciprocité évidemment) des navires français pour le transport des marchandises, etc., etc.

Tout ceci nous coûte très cher. Nous payons trente millions de zl. par an d'intérêts pour les prêts consentis par la France. Les transports maritimes, le tourisme, les postes, nous coûtent environ 2,3 millions de zl. par an. Lorsqu'on aura retranché les frais de transport réciproques à travers d'autres pays (qui font des gains sur le transit) notre solde débiteur en marchandises se chiffrera par 7 millions pour 1933 et 8 millions en 1934. Cela fait déjà plus

de 40 millions de zl. Si nous y ajoutons les crédits à court terme, les intérêts des capitaux français dans l'industrie polonaise, les dividendes, les tantièmes, l'amortissement, etc., nous aurons un chiffre double du précédent. On peut évaluer notre solde débiteur dans le bilan des relations franco-polonaises à 85 millions de zl. par an. Les années précédentes, ce déficit atteignait 150 et 200 millions.

Pouvons-nous opposer à tout ce passif un actif quelconque? Oui, un seul : les économies des émigrants polonais en France, envoyées à leurs familles en Pologne.

Cela nous oblige à effleurer la question de l'émigration polonaise salariée en France. C'est une question plutôt sociale qu'économique, c'est pourquoi nous avons jugé inutile de l'approfondir dans notre étude. Elle présente évidemment des aspects économiques; ce que les bras polonais ont fait en France pour la reconstruction de bien des industries françaises fondamentales, détruites par la guerre (par exemple l'industrie minière dans le Nord) constitue un élément économique très profitable à la France, et que l'on peut envisager par conséquent dans une discussion générale sur l'émigration. Mais cela ne trouve pas place dans le simple compte économique que nous faisons entre les deux pays.

Un autre aspect du problème émigratif est purement économique : c'est l'effet économique de l'émigration sous forme d'envois d'argent par les émigrants au pays natal. Ces envois sont importants. En 1932 encore, ils se montaient à près de 60 millions de zl. En 1933, par suite du rapatriement d'une partie des émigrants, du chômage progressif, de la baisse des salaires, etc., ils tombèrent à 37 millions. Nous ne possédons pas de chiffres pour 1934, mais on peut conjecturer qu'ils sont encore plus bas et nous resterons probablement au-dessus de la vérité en les évaluant à 25 millions. Et cependant nous constatons que dernièrement encore notre solde débiteur envers la France se chiffrait par 60 millions de zl. en un an.

Nous répondrons maintenant à la question suivante : pourquoi notre bilan commercial avec la France doit-il rester constamment passif? C'est qu'il est impossible d'améliorer certaines positions de ce bilan, même si les gouvernements des deux pays le désiraient. La Pologne paie naturellement ses engagements envers l'étranger et il ne peut être question de notre côté d'une insolvabilité voulue pour améliorer la situation. La Pologne n'a pas l'intention d'établir de limitations en matière de devises, si bien que les intérêts, dividendes, etc., des capitaux français ont toujours la voie de retour libre. Il en est de même pour le refus éventuel des crédits à court terme. Et malgré toutes les difficultés dans l'obtention des passeports, il y a chaque année plus de Polonais qui déposent leur argent en France que de Français en Pologne. Il ne reste donc que deux positions susceptibles de changements qui

pourraient améliorer la situation : ce sont les échanges commerciaux et l'émigration. Nous en reparlerons plus loin.

Pourquoi cette question du bilan des échanges avec la France se pose-t-elle pour nous ? Pourquoi lui donne-t-on tellement d'importance ? Nous avons dit plus haut que même si la Pologne a un bilan passif vis-à-vis d'un de ses co-contractants, elle peut avoir un bilan actif vis-à-vis des autres et payer son passif avec des excédents acquis par ailleurs. Mais il devient de plus en plus difficile d'obtenir ces excédents. Tous les pays, sans exception, cherchent à équilibrer leurs bilans à tout prix, soit en limitant leur exportation, soit en étendant leurs exportations, soit par d'autres moyens. Le grand régulateur de bilans qu'était le libre échange d'hommes, de marchandises et de capitaux, est presque réduit à zéro. L'émigration n'existe plus, le mouvement des capitaux est à l'agonie. Un certain échange de marchandises entre pays survit encore, mais sur ce point chacun cherche à faire des miracles et obtenir l'équilibre parfait du bilan. Les pays créanciers cherchent à obtenir de gros soldes débiteurs dans les bilans commerciaux, et les pays débiteurs les plus petits soldes débiteurs possible. La Pologne, à part la France et les Etats-Unis, n'a pas de grands

créanciers. Mais par contre elle n'a pas de débiteurs qui lui paieraient des sommes destinées au paiement de ses engagements envers la France (de même que la France s'est trouvée placée, à un moment donné, entre les Allemands, du fait des dommages de guerre, et les Etats-Unis, du fait des dettes de guerre). La Pologne a cependant un bilan commercial actif, obtenu difficilement, maintes fois au détriment des intérêts du consommateur et du contribuable. Ces excédents de bilan ne sont pas obtenus là où il le faudrait. Nous devrions exporter davantage chez nos créanciers et leur payer nos dettes en marchandises, alors que pour régler notre déficit avec la France, par exemple, nous utilisons les excédents obtenus avec certains pays libre-échangistes, auxquels nous vendons plus que nous achetons. Mais ces pays sont de plus en plus mécontents de cet état de choses, ce dont il n'y a pas trop lieu de s'étonner. Si bien que les excédents que nous obtenions facilement autrefois deviennent de plus en plus rares. Bien des Etats ont introduit des limitations aux devises étrangères rendant impossibles toutes relations commerciales sans compensation équivalente. Les autres se défendent à l'aide de droits de douane ou de contingentements à l'exportation.

L'établissement des agriculteurs polonais en France

Dimanche, le 2 février, s'est tenu à Toulouse le quatrième Congrès des Agriculteurs polonais du Sud-Ouest. Voici ce qu'écrivait à ce sujet *La Dépêche* du 3 février 1936 :

« Comme tous les ans à la même époque, des délégués de « colons » polonais de notre région se sont réunis aujourd'hui à la Maison de l'Agriculture, 9, rue Ozenne à Toulouse. Ils n'étaient que quarante-cinq, représentant six cent onze petits propriétaires, fermiers et métayers de notre région, mais d'aucuns prétendent que le nombre de ces braves agriculteurs, qui sont venus de si loin pour travailler notre terre et y ont pris racine, est de deux mille et même davantage. »

« Les agriculteurs d'origine polonaise commencent donc déjà à compter comme appoint de notre population agricole si clairsemée par la guerre et si peu prolifique. Ils ont constitué entre eux une association d'entr'aide, dont le principal but était jusqu'à présent de veiller à ce que les malentendus que suscitaient les premiers contacts des métayers ou fermiers avec leurs patrons respectifs ne dégénèrent pas en conflits. »

« Ce rôle, rempli à la satisfaction des uns et des autres, à en juger par l'accueil réservé à cette association par nos dirigeants agricoles, l'Union des Agriculteurs Polonais du Sud-Ouest se préoccupe maintenant de la question du crédit agricole, si difficile à résoudre pour les étrangers. Souhaitons-leur bonne chance. »

*
**

Le phénomène de l'établissement massif des étrangers dans l'agriculture française est tout

à fait nouveau et ne date que de la guerre. Ce sont les Italiens qui s'installèrent les premiers dans le Sud-Ouest, c'est-à-dire dans la région la plus atteinte par la dépopulation agricole, en dépit de la fertilité de son sol. En quelques années, de 1922 à 1927, le nombre de propriétaires italiens dans les quatre départements du Sud-Ouest, les plus peuplés aujourd'hui par les Italiens (Lot-et-Garonne, Gers, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne), est passé de 8 à 4.450 (c'est-à-dire plus de 1.500 exploitations agricoles). Ils possédaient à cette époque 29.539 hectares.

Quant aux fermiers et aux métayers italiens, leur nombre est également passé de quelques dizaines en 1922 à plus de neuf mille en 1927 (plus de 3.000 exploitations). Ils cultivaient à cette date 56.587 hectares.

Actuellement le nombre et le rôle des Italiens dans l'agriculture du Sud-Ouest sont bien plus importants. Le nombre de ces agriculteurs a depuis doublé et on peut les évaluer dans toute la région pour le moins à dix mille exploitations agricoles.

*
**

Tandis que le mouvement de pénétration des « colons » italiens prenait fin en 1927, lorsque le gouvernement italien, alarmé par cet exode, qu'il jugeait préjudiciable aux intérêts de la nation, avait pris des mesures pour enrayer cette émigration, en quoi d'ailleurs il a pleinement réussi, un autre courant amena dans cette région d'autres étrangers qui commencèrent à s'établir à leur tour en qualité de métayers, de fermiers et même de petits

propriétaires. Ces nouveaux venus étaient Polonais.

En 1926, c'est-à-dire au moment où le « rush » des colons italiens était à son apogée, les Polonais n'étaient qu'à peine quelques centaines dans les six départements les plus dépeuplés de la vallée de la Garonne. Au 1^{er} janvier 1933, ce nombre est déjà de 6.708.

Les chiffres des Polonais, relevés par communes, nous montrent que plus de la moitié et même jusqu'à 75 % d'entre eux sont employés dans l'agriculture. En effet, les grandes communes, celles des petites villes ou des bourgades, ont, en général, très peu de Polonais. Par contre, les toutes petites communes comptant à peine trois ou quatre cents habitants en ont parfois 5 %. Ainsi dans la commune Le Passage (Lot-et-Garonne), il y avait au 1^{er} janvier 1933, sur 2.177 habitants, 3 Polonais (2 hommes et 1 femme), tandis que, dans le même canton, la commune de Foulayronnes, avec ses 1.609 habitants, comptait 25 Polonais.

La commune de Layrac qui est habitée par 2.252 individus n'avait pas de Polonais et dans le même canton, la commune de Cuq, avec ses 358 habitants, en comptait 12.

Il en est de même dans toute la région à l'exception toutefois de la ville de Toulouse, « capitale de l'électricité », qui totalise environ un millier de ressortissants polonais.

Cinq mille Polonais appartenaient donc en 1933, dans cette région, à l'agriculture, ce qui représentait un peu plus de mille exploitations agricoles confiées aux Polonais, étant donné que le nombre d'ouvriers agricoles polonais effectifs, c'est-à-dire ne faisant pas partie de la famille du chef d'exploitation, était tout à fait insignifiant.

*
**

Le nombre de fermes exploitées par des Polonais ne représentait, sans doute, que le dixième de celui des fermes exploitées par les Italiens et la moitié des exploitations agricoles qui étaient alors entre les mains des Espagnols, mais au rythme où s'étaient accrues les exploitations polonaises au cours des années 1930-1933, il est permis d'envisager une augmentation rapide de la proportion de ces derniers.

Actuellement, leur nombre est, d'après les estimations de l'Union des Agriculteurs Polonais en France dont le siège se trouve à Toulouse, à 1.500 pour toute la région du Quercy et de la Gascogne.

Il est très difficile de départager ce nombre d'exploitations en métairies, fermes ou propriétés agricoles. Aucune statistique n'existant à ce sujet, le seul indice sur lequel on pourrait s'appuyer pour étayer un raisonnement serait celui de la répartition des membres de l'Union des Agriculteurs Polonais — association fondée en 1933 dans le but de créer un lien entre les agriculteurs polonais du Sud-Ouest. Cette association comptait au 2 février 1936 parmi ses membres 29 propriétaires, 84 fermiers et 321 métayers, répartis entre 26 filiales, celles de Toulouse, de Carbonne, de Rieumes, de Labastide et de Montesquieu L. dans la *Haute-Garonne*, d'Agen, de Villeneuve, de Tonneins, de Saint-Bazille et de Monflanquin dans le *Lot-et-Garonne*, de Bergerac, de Fleix, de Périgueux et d'Agonac dans la *Dordogne*, de Montauban, de Saint-Antonin et de Dieupentale dans le *Tarn-et-Garonne*, de l'Isle-Jourdain, de Lectoure et de Cologne dans le *Gers*, de Confolens et de Roumazières dans la *Charente*, de Castelnau de M., de Souillac et de Luzech dans le *Lot*, de Brive dans la *Corrèze* et de Puylaurens dans le *Tarn*.

Les adhérents étant tous des hommes adultes et presque tous représentant une exploitation agricole, il en résulte que l'Union groupe les propriétaires, fermiers et métayers de plus de 400 exploitations agricoles, dont 7 % exploitées directement par leurs propriétaires, 21 % par des fermiers et 72 % par des métayers. Cette proportion doit être assez exacte pour toute la région du Sud-Ouest. Pour toute la France où, d'après notre enquête, il devrait y avoir plus de 2.000 domaines exploités par des Polonais, la proportion des propriétaires et surtout des fermiers est certainement plus élevée au détriment des métayers qui sont, en général, bien moins nombreux dans le Centre, le Massif Central, mais surtout dans les autres régions de la France, que dans le Sud-Ouest, leur terre de prédilection.

Nous nous sommes aussi livré à un calcul compliqué des superficies exploitées par ces Polonais (voir la documentation du chapitre 5^e de notre ouvrage sur « L'Etablissement des Polonais en France », actuellement sous presse).

Il nous a révélé que la superficie totale cultivée par des métayers, fermiers ou propriétaires polonais en France ne doit pas être, probablement, inférieure à 45.000 hectares.

Les superficies exploitées par des Polonais dans la région Aquitaine ne représentent, par conséquent, que le quart de celles exploitées par des Italiens. Mais il est certain, que les

colons polonais avaient augmenté, dans la période 1930-1932, à un tel rythme que si ce phénomène se prolongeait, ce qui est fort possible, lorsque certaines questions concernant le crédit agricole seraient résolues, cette proportion changerait rapidement en faveur des Polonais.

*
**

Il nous est impossible de nous occuper, dans les cadres de cet article, des résultats obtenus avec cette colonisation polonaise dans le Sud-Ouest. Disons simplement qu'ils ont été à tous points de vue excellents. Nous en avons mul-

tiplié les preuves dans l'ouvrage que nous venons de signaler et qui va paraître très prochainement.

Mais l'intérêt principal de ce phénomène réside dans sa portée sociologique. Les Polonais qui s'installent dans les exploitations agricoles appartiennent tous, presque sans exception, à la classe ouvrière. Ce sont des anciens ouvriers agricoles ou même des ouvriers de mines et d'usines. En s'établissant dans les campagnes en caractère d'agriculteurs indépendants, ces Polonais changent non seulement de profession *mais aussi de classe*. Ils subissent une transformation sociale qui stimule leurs énergies et développe leurs capacités et talents.

STÉPHANE WLOCEVSKI.

Notre enquête sur la main d'œuvre

II

Nous voilà à Laon, une de ces villes situées en plein centre des plaines fertiles, des champs immenses qui gardent l'empreinte de l'activité dominante de la région — la grande culture.

Ici, comme d'ailleurs un peu partout sous le régime de la grande et de la moyenne propriété rurale, que ce soit dans les environs de Soissons, de Meaux, de Compiègne, de Senlis ou de Montargis, les grandes fermes, riches en blé et en betteraves, avaient été obligées, depuis la guerre, de remplacer tout ou partie de leur personnel domestique par des étrangers.

L'implacable évolution des mœurs qui causait la raréfaction des ouvriers agricoles et journaliers dès les premières années du xx^e siècle a été puissamment aidée par la guerre qui en accéléra le rythme à tel point, qu'au lendemain de celle-ci, on se demandait, dans la Brie comme dans la Beauce, si l'agriculture arriverait à recruter le personnel suffisant pour se tirer d'affaire.

La guerre, en effet, en plus de précipiter le mouvement de l'exode vers les villes a dispersé les habitants de ces contrées. Sans parler des tués et des invalides, inaptes au dur labeur agricole, ainsi que des non-nés, les évacués ne revinrent plus ou ne revinrent qu'en faible partie, attirés par les éclats et les avantages, très discutables d'ailleurs, de la vie à la ville. On ne trouvait plus, parmi les journaliers agricoles de provinces qui fournissaient jadis la main-d'œuvre saisonnière, de candidats en nombre suffisant. On s'est détourné définitivement en France de cette carrière, peut-être ingrate et nécessitant en tout état de cause une aptitude indiscutable pour la monotonie mélancolique et

quelquefois accablante de la vie du salarié agricole.

Voilà pourquoi une population, toute différente de celle de 1913-1914, peuple aujourd'hui les hameaux et les villages de la région. Les gars aux yeux bleus et aux cheveux blonds, transplantés des bords de la Vistule, occupent aujourd'hui des maisons qui dans le temps appartenaient aux petits agriculteurs dont les lopins de terre furent peu à peu achetés pas de gros agriculteurs. Il n'est pas rare de trouver ainsi dans les communes agricoles du Laonnois, du Soissonnais, ainsi que dans toute la région de la grande culture, 25, 30, 50, 75 ou même plus de 100 pour cent des Polonais par rapport à leurs habitants français.

Voulez-vous des exemples ? Allez visiter la commune de Viviez, à quelques kilomètres de Laon, ou la commune de Brasseuse, près de Senlis, administrée par un jeune et intelligent maire qui est lui-même le seul et unique fermier de la commune. En voulez-vous d'autres ? Les obligeants dirigeants du Syndicat des Agriculteurs à Laon ou à Compiègne se chargeront bien volontiers de vous en indiquer toute une liste. Et je vous prie de croire qu'elle sera bien longue.

La situation est en somme aujourd'hui telle que si une guerre entre la Pologne et n'importe quel pays l'obligeait à rappeler ses nationaux, il serait impossible aux agriculteurs de l'Île-de-France et de la Beauce de faire les moissons.

Cette vérité a été rappelée par le député Chaussy au gouvernement de M. Poincaré lors d'une intervention.

En attendant ces Polonais et ces Polonaises, car les bonnes de fermes polonaises sont partout très nombreuses et — ajoutons-le — même particulièrement recherchées, conti-

nent à rendre un rude service à l'agriculture de la *région agricole*, dite parisienne.

Un grand propriétaire du cru ne nous tarissait pas d'éloges à leur sujet.

— Excellents à tous les points, disait-il. Remarquables surtout comme soigneurs de bétail. Ils se font aimer des animaux et réussissent là où un autre aurait échoué. Vigoureux et résistants aussi ! Si je ne les avais pas, j'aurais tout abandonné...

Ce ne sont plus d'ailleurs des célibataires, comme c'était le cas dans les années 1923-1925, date à laquelle ils commençaient d'arriver en grandes masses. Une bonne moitié ont fait venir leurs femmes ou se sont mariés le plus souvent avec leurs compatriotes et camarades de travail.

Le foyer fondé, les petits Polonais ne se sont pas fait attendre. Leurs pères, même transplantés en France, ont gardé intact leur goût pour des familles nombreuses. C'est autant de bras pour travailler la terre familiale, lorsque le chef de la famille ramassera assez de capital pour s'installer dans une métairie ou même une moyenne ferme du Centre ou du Sud-Ouest, c'est-à-dire là où réussissent et se multiplient les petites propriétés rurales. Car le Polonais est profondément attaché à son apostolat terrien et il n'envisage son avenir ainsi que celui de ses descendants que sur la terre et si possible sur la sienne.

La région où il travaille ne s'y prête guère, mais par contre elle se prête, on ne peut plus admirablement, aux économies, car le travail est largement rémunéré et on vit sans beaucoup dépenser. Le Polonais travaille et amasse de l'argent. Rares sont aujourd'hui ceux qui ne possèdent une dizaine de milliers de francs d'économies. Ce n'est peut-être pas beaucoup, ce n'est pas certainement assez pour acquérir une propriété rurale, mais cela suffit pour débiter comme métayer et même souvent comme fermier. C'est pourquoi la région de la grande culture est aujourd'hui un immense réservoir de candidats pour l'habitat terrien en France. Les vides seraient vite comblés, car la Pologne peut encore fournir beaucoup de ses excellents paysans.

Il est vrai que pour amasser le pécule il leur faut peiner, mais ce sont des gens que le travail ne rebute pas.

— Nous nous levons, nous disait un de ces ouvriers, dans une grande ferme, située dans la région de Senlis, invariablement à trois heures.

— Et vous dormez ?

Le bon garçon nous répondit par un geste qui signifiait que c'est la moindre de ses préoccupations.

Son patron qui assistait à cette conversation m'amena alors dans les champs où travaillaient les équipes polonaises de ramasseurs de betteraves.

— Voyez cette quantité de labour fournie par ces Polonais. C'est admirable ! On dirait une machine, des automates infatigables et gais avec ceci, comme des pinsons.

C'était, en effet, impressionnant. Le travail se faisait à un rythme inouï en dépit du froid, de l'humidité pénétrante, de la boue gluante qui rendait le travail, déjà par lui-même fatigant, tout à fait exténuant.

— Pas de repos, nous disaient-ils, il nous faut gagner encore dix francs avant la tombée de la nuit.

D'Amiens à Blois et d'Evreux à Châlons-sur-Marne, nous entendîmes les mêmes refrains sur la valeur de cette main-d'œuvre. Partout on la jugeait indispensable, providentielle. Que nous étions loin de cette atmosphère de rancune, si compréhensible dans les très grands centres urbains, mais toujours profondément injuste. Ici, tout le monde, en commençant par les ouvriers agricoles français, était d'accord pour apprécier la présence de ces cinquante mille ouvriers polonais, comme un très grand avantage pour l'économie du pays.

Que deviendrions-nous, semblent dire les habitants de villages, sans cet appoint de bras ? Encore un peu et l'on ne les considérerait plus comme des étrangers. Reste à savoir s'ils s'établiront définitivement dans le pays. Pour cela il aurait fallu faire quelque chose pour ces étrangers. Rien n'a été cependant tenté pour rendre leur vie moins triste et isolée.

Chronique de l'émigration

LE CONGRES DES AGRICULTEURS POLONAIS A TOULOUSE

Le 7 février s'est tenu à Toulouse le quatrième Congrès de l'Union des Agriculteurs Polonais en France. Les congressistes ont été salués par M. Stanislas Kara, conseiller d'émigration de l'Ambassade de Pologne, M. Chamic, consul de Pologne à Toulouse et M. Augustin Couzinet, président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Sud-Ouest. Ce dernier a prononcé une vibrante allocution que nous tenons à reproduire en entier :

DISCOURS DE M. AUGUSTIN COUZINET

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi de vous appeler « mes chers amis ». J'ai toujours un très grand plaisir à me trouver au milieu de vous.

Lorsque j'ai atteint l'âge de comprendre, de penser et d'aimer, fut poussé ce cri d'amour, que tous les échos répétèrent :

« Vive la Pologne, Monsieur ».

Ce cri fut poussé, à Paris par un de nos hommes d'Etat, devant le Tzar, qui venait de participer au dépeçage de votre nation.

Ce cri, que quelques officiels taxèrent de mauvais goût, mais auquel s'associa la France entière, est resté profondément gravé dans ma mémoire et il a sans doute fortifié mes sentiments de grande affection pour votre Pays ; aussi je me suis toujours associé à vos joies et à vos peines.

Mais j'ai des raisons particulières pour aimer la Pologne : vous m'avez fait le grand honneur de me nommer Président d'honneur de votre belle association, et, l'an dernier, votre ambassadeur, si sympathique à la France, a bien voulu faire le voyage de Paris à Toulouse, pour me donner l'accolade, en m'apportant la belle décoration d'Officier de la Pologne ressuscitée.

Je n'oublierai jamais le grand honneur que votre Pays m'a fait ; et je prie monsieur le Consul général, dès son retour à Paris, de le dire, une fois de plus,

à votre ambassadeur, M. Chlapowski, en lui renouvelant mes plus vifs remerciements.

MES CHERS AMIS,

Pour nous, tous ceux qui fécondent la terre française sont assimilés aux Français.

Lorsqu'il y a vingt ans, nous fîmes appel à la collaboration des travailleurs étrangers pour féconder notre sol, lorsque nous eûmes créé notre *Comité Régional de la Main-d'Œuvre agricole* (le premier qui ait été constitué en France), nous fûmes critiqués par quelques-uns de nos amis, qui nous accusèrent de livrer la terre française à l'étranger. Nous leur répondîmes qu'ils avaient tort de ne pas avoir confiance dans la puissance d'absorption de la terre de France, qui, d'après nous, devait conquérir, en même temps que le corps, l'esprit et le cœur de ceux qui viendraient la féconder.

Et nous eûmes raison : car aucun de vous n'a trahi et ne trahira jamais son pays d'adoption ; nous vous avons donné notre confiance et vous vous en êtes montrés dignes.

Vous êtes venus en France dans une période de malaise et même de misère, dans un temps particulièrement cruel pour les travailleurs de la terre, dans la période des vaches maigres. Et pourtant vous ne vous êtes jamais découragés !

Votre attitude courageuse mérite d'être récompensée et tout nous fait espérer qu'elle le sera bientôt : j'ai toujours soutenu que le travailleur agricole est l'agent le plus digne d'intérêt de la nation : il travaille plus que tous les autres, dans des conditions plus pénibles, jamais sûr de récolter, exposé à tous les risques ; il est le vrai producteur, le nourricier de la nation.

Jusqu'à ces dernières années, les mérites de l'agriculture étaient ignorés ou méconnus ; nos dirigeants croyaient qu'un Pays peut négliger son agriculture. Mais nous sommes parvenus à leur faire comprendre que la prospérité de l'agriculture est condition nécessaire de l'indépendance, de la sécurité et de la prospérité de la nation.

Nous y sommes parvenus en fondant ici, à Toulouse, il y a seize ans, dans un magnifique congrès, la *Confédération nationale des Associations agricoles* et en la faisant adopter par la France agricole entière, au cours d'un splendide congrès tenu — quelques mois après — à Paris. Les Chambres

d'Agriculture, réclamées par la C. N. A. A., nous ont permis de faire un nouveau progrès; et enfin la fondation de l'*Assemblée Permanente de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture* est venue compléter, cette année, notre système de défense.

Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour reconnaître la nécessité d'une agriculture prospère; et, les circonstances aidant, j'ai la conviction que nous allons entrer dans la période des vaches grasses.

Vous serez ainsi, et c'est justice, récompensés de vos efforts et de votre confiance dans un avenir meilleur.

MES CHERS AMIS,

Je termine cette petite allocution, après avoir remercié votre très aimable et dévoué Consul de Pologne et vous-mêmes de m'avoir invité à votre belle réunion, en poussant ce cri d'amour :

Vive la France ! Vive la Pologne, toujours amies et alliées !

L'ACTIVITE DE L'UNION

L'Union des Agriculteurs Polonais en France compte actuellement, selon le rapport de son secrétaire, 611 membres : 29 propriétaires, 84 fermiers, 321 métayers et 177 maîtres-valets et ouvriers agricoles. Ces agriculteurs ont constitué entre eux 26 sociétés locales et notamment 5 dans le Lot-et-Garonne, 5 dans la Haute-Garonne, 4 dans la Dordogne, 3 dans le Tarn-et-Garonne, 3 dans le Gers, 3 dans le Lot, 2 dans la Charente, 1 dans le Tarn et 1 dans la Corrèze. Le siège social de l'Union de ces sociétés se trouve à Toulouse, mais des secrétariats se trouvent également à Agen, à Périgueux et à l'Isle-Jourdain.

L'Union a constitué une caisse mutuelle autonome de crédit à court terme alimentée par des souscriptions de ses membres. Cette caisse a déjà accordé des prêts pour 53.000 francs, dont plus de 30.000 ont été remboursés. Le taux de l'intérêt était fixé jusqu'à présent à 6 %, mais le congrès a décidé de l'abaisser à 5 %.

Le congrès a émis aussi le vœu pour que des caisses analogues soient constituées auprès de toutes les sociétés locales.

Un banquet, auquel assistèrent le Conseiller de l'Ambassade de Pologne Kara et le Consul Chamiec, ainsi que les représentants de la presse française et polonaise, clôtura cette très intéressante réunion.

LE COMITE D'ENTENTE DES SOCIETES POLONAISES EN FRANCE

Tout récemment à Paris, dans un salon de l'Hôtel Lutetia, s'est tenu le second congrès du Comité d'Entente des Sociétés Polonaises en France. Ce congrès a été honoré de la présence de S. E. l'Ambassadeur de Pologne, M. Alfred Chlapowski, du ministre plénipotentiaire, M. Anatole Mühlstein, du Consul général de Pologne à Paris, M. Stanislas Kara, des Consuls de Pologne à Lille, Lyon, Strasbourg et Toulouse, ainsi que de tous les hauts fonctionnaires de l'Ambassade de Pologne.

Le Comité d'Entente groupe presque toutes les fédérations polonaises en France, puisque vingt-six de ces fédérations, sur trente, ont adhéré au Comité. Ces vingt-six organisations totalisent 109.187 membres appartenant aux 1.644 sociétés locales.

Le Comité dont le but principal serait de coordonner et d'intensifier l'activité des diverses fédérations polonaises en France, s'occupe également d'organiser des cours « de jeudis » de langue polonaise, pour les enfants et des bibliothèques pour les adultes. Les fonds nécessaires pour cette activité proviennent des souscriptions de toute l'émigration polonaise en France. Elles ont atteint en 1935 la somme de plus de deux cent quinze mille francs.

Le Congrès a voté l'envoi des télégrammes aux Présidents de la République Française et de la République Polonaise, avec l'expression de l'hommage de l'assemblée.



ABONNEMENTS

France : 12 numéros	40 fr.
Étranger : union postale, 12 n ^{os}	46 fr.
Autres pays, 12 n ^{os}	52 fr.

29, Quai Voltaire — PARIS - VII^e

En dépôt chez :

BERGER-LEVRAULT, 229, Boulevard Saint-Germain, Paris
LIBRAIRIE POLONAISE, 123, Boulevard Saint-Germain, Paris